

CONTRAT LOCAL DE SANTE

Ville d'Altkirch
2022 - 2024

Entre :



SOMMAIRE	
PREAMBULE.....	4
CONTEXTE DU CONTRAT LOCAL DE SANTE	6
Article 1 : Présentation du territoire.....	6
Article 1-1 : Enjeux sanitaires et sociaux	7
Article 2 : Elaboration du contrat local de santé.....	8
Article 3 : La coordination des différentes politiques de santé	10
CHAMPS D'APPLICATION DU CONTRAT LOCAL DE SANTE	13
Article 4 : Le territoire.....	13
Article 5 : Les signataires et les partenaires au contrat local de santé	13
Article 6 : Les engagements des signataires	14
PRIORITES D'ACTIONS DU CONTRAT LOCAL DE SANTE	22
Article 7 : Les axes prioritaires, les objectifs et les actions	22
MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT LOCAL DE SANTE.....	24
Article 8 : Les instances de gouvernance	24
Article 8-1 : Le comité de pilotage.....	24
Article 8-2 : Le comité technique.....	25
Article 8-3 : Le coordonnateur du contrat local de santé.....	25
Article 8-4 : Les groupes de travail de mise en œuvre du CLS.....	26
SUIVI ET EVALUATION DU CONTRAT LOCAL DE SANTE	27
Article 9 : Durée du contrat local de santé	27
Article 10 : Le suivi de mise en œuvre du contrat local de santé	27
Article 11 : L'évaluation du contrat local de santé.....	28
MODALITES DE REVISION ET FIN DU CONTRAT LOCAL DE SANTE.....	29
Article 12 : La révision du contrat local de santé.....	29
Article 13 : La fin du contrat local de santé	29
Article 14 : La résiliation du contrat local de santé.....	29
Article 15 : L'impossibilité d'exécuter ses engagements de la part des signataires	29
SIGNATAIRES.....	30

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu l'article L.1434-2 du Code de la Santé Publique ;

Vu l'article L.1434-10 du Code de la Santé Publique ;

Vu l'article L.1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la lettre-circulaire interministérielle DGS/DIV/DP1 n°2009-68 du 20 janvier 2009 relative à la consolidation des dynamiques territoriales de santé au sein des contrats urbains de cohésion sociale et à la préparation de la mise en place des contrats locaux de santé ;

Vu l'arrêté ARS-DIRSTRAT-DG/2018/2103 du 18 juin 2018 portant adoption du Projet Régional de Santé Grand Est 2018-2028 ;

Vu le quatrième du paragraphe 3 du Projet de Santé de la région Grand Est ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Altkirch approuvant l'élaboration du Contrat Local de Santé.

PREAMBULE

Si la protection de la santé est un droit fondamental protégé constitutionnellement et législativement, elle est aussi reconnue internationalement depuis la Constitution de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), adoptée le 22 juillet 1946 et signée par les représentants de 61 ans Etats, dont la France. L'OMS définit la santé comme « *un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité* ». Ainsi, la santé s'inscrit dans une perception large, englobant tous les facteurs pouvant de près ou de loin en permettre sa protection. C'est en ce sens que la Charte d'Ottawa, adoptée le 21 novembre 1986, fait de la promotion de la santé un point clef dans la politique internationale en santé. Elle détermine la promotion de la santé comme le moyen de « *donner aux individus davantage de maîtrise de leur propre santé et davantage de moyens de l'améliorer. Pour parvenir à un état de complet bien-être physique, mental et social, l'individu, ou le groupe, doit pouvoir identifier et réaliser ses ambitions, satisfaire ses besoins et évoluer avec son milieu ou s'y adapter.* »

De plus, l'article L.1110-1 du Code de la Santé Publique accorde à la population un rôle. En effet, il dispose que « *les autorités sanitaires contribuent, avec les usagers, à développer la prévention, garantir l'égal accès de chaque personne aux soins nécessités par son état de santé et assurer la continuité des soins et la meilleure sécurité sanitaire possible* ». C'est dans ce double cadre que sont venus s'inscrire les contrats locaux de santé (CLS).

L'instauration des CLS dans notre système de santé s'est faite par la loi 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires. Le CLS est le résultat d'une double dynamique : d'une part c'est un levier de mise en œuvre du Projet Régional de Santé, piloté par l'Agence Régionale de Santé du Grand Est - d'autre part c'est un outil de coopération des acteurs du territoire pour définir et mettre en œuvre une politique de santé locale. La ville d'Altkirch est la structure porteuse du CLS. Les partenaires du CLS s'associent à la ville d'Altkirch pour apporter un soutien à la construction de ce contrat et à sa mise en œuvre.

Le CLS est un outil innovant qui permet de répondre au plus près aux besoins sanitaires et sociaux des populations d'un territoire afin de pallier les inégalités territoriales. Il vise à amplifier la dynamique de projet en matière de santé portée par les acteurs du territoire. Les enjeux du CLS sont les suivants :

- La lutte contre les inégalités territoriales et sociales de santé ;
- La déclinaison des politiques de santé nationales et régionales sur les territoires ;
- La mise en cohérence des leviers et des acteurs autour de priorités définies collectivement ;
- L'amélioration de la coordination entre les champs sanitaires, médico-sociaux, sociaux, la prévention et la santé environnementale.

Concrètement, le CLS résulte d'un travail de coopération entre l'Agence Régionale de Santé du Grand Est et la ville d'Altkirch, les partenaires au CLS (signataires ou non), apportent un soutien à la construction de ce contrat et dans la définition et l'élaboration de ses enjeux. De ce fait, le CLS participe à la coordination des différentes politiques de santé des acteurs.

Le programme d'actions du CLS a été élaboré à partir des besoins qualitatifs et quantitatifs établis par le diagnostic local de santé (DLS). Ce DLS a permis de dresser un état des lieux, d'analyser les problématiques de santé du territoire et leurs besoins, et d'aider à la définition des priorités collectives de santé.

Les actions définies à partir du DLS sont en adéquation avec les projets prioritaires de l'ARS Grand Est, dit « Transformation de l'organisation de l'offre de santé » qui s'articulent autour des thématiques suivantes :

- Prévention et promotion de la santé (lutte contre les addictions, activité physique adaptée, vaccination et santé environnement)
- Accès de la population aux soins de proximité

CONTEXTE DU CONTRAT LOCAL DE SANTE

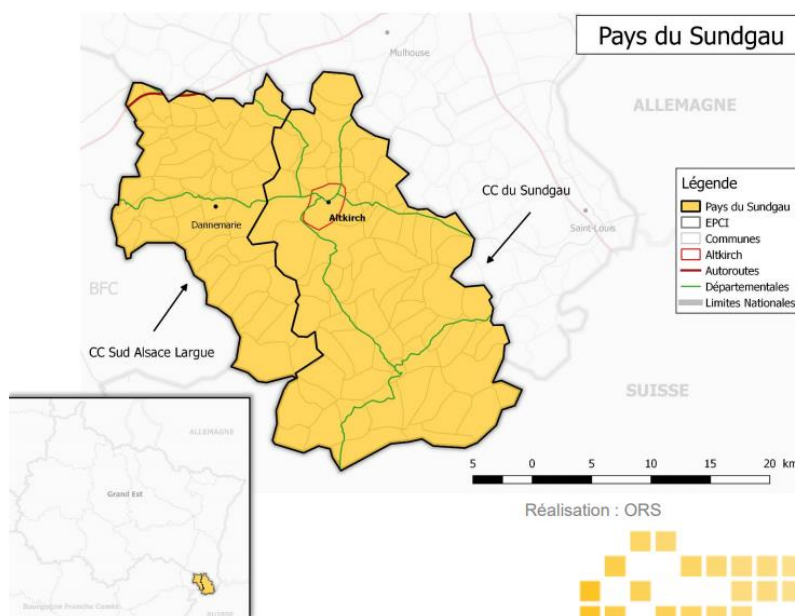
Article 1 : Présentation du territoire

La ville d'Altkirch se situe dans le département du Haut-Rhin. Elle comptait près de 5 800 habitants en 2017, soit une densité de population d'un peu plus de 600 habitants au km² (source : *INSEE*) soit trois fois plus élevée que celle du département (206 habitants au km²) et près de 6 fois plus élevée que celle de la région (97 habitants au km²).

La commune fait partie de la Communauté de Communes du Sundgau, ainsi que le Pays du Sundgau (regroupant la CC Sundgau et la CC Sud Alsace Lague). Le territoire sur lequel se situe la commune est composé de 108 communes et de près de 70 000 habitants (12% de la population du Haut-Rhin). Il est frontalier avec la Région Bourgogne Franche-Comté, l'Allemagne et la Suisse.

La majorité des communes autour d'Altkirch comptent moins de 1 000 habitants (83% des communes). Altkirch est le chef-lieu, le pôle administratif et économique du territoire.

Entre 2011 et 2016, la croissance annuelle moyenne de la population était de 0,1%. Le territoire se caractérise par une surreprésentation des personnes âgées de plus de 75 ans : 10,4% de la population soit une proportion plus importante qu'au niveau départemental (9,0% dans le Haut-Rhin).

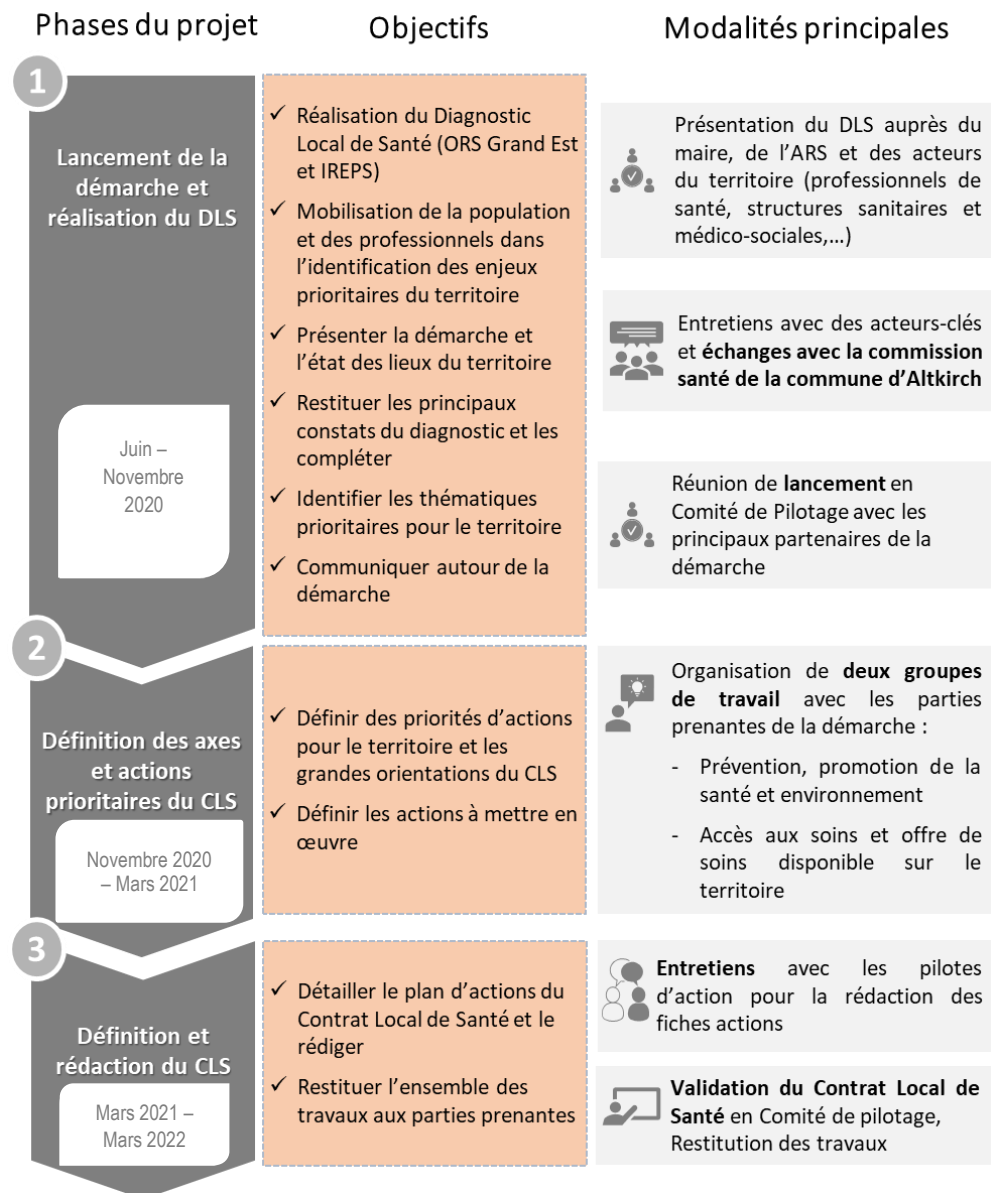


Article 1-1 : Enjeux sanitaires et sociaux

Le territoire d'Altkirch répond à des enjeux sanitaires et sociaux qui sont :

- En matière de prévention, promotion de la santé et environnement :
 - Communiquer autour des actions de prévention existantes sur le territoire en vue d'améliorer leur visibilité ;
 - Mobiliser les acteurs de la prévention sur le territoire autour d'actions communes et notamment fédérer les acteurs intervenant auprès des jeunes ;
 - Déployer des actions de prévention à destination des personnes âgées et personnes en situation de handicap, ainsi que sur des thématiques ciblées (alimentation, activité physique adaptée, santé mentale...) ;
 - Renforcer les actions portées sur le territoire pour l'amélioration de la qualité de l'air et de l'eau ;
 - Soutenir les projets d'adaptation du logement aux populations les plus vulnérables ;
 - Favoriser l'information de la population sur les questions environnementales.
- En matière d'accès et disponibilité de l'offre de soins sur le territoire :
 - Renforcer la coordination des interventions des professionnels du territoire : lien ville-hôpital, soutien au développement de l'exercice coordonné, lien avec les services à domicile ;
 - Favoriser la connaissance de l'offre de soins disponible auprès de l'ensemble de la population ;
 - Renforcer l'attractivité du territoire pour l'installation de nouveaux médecins sur le territoire et anticiper les futurs départs à la retraite des professionnels ;
 - Repérer et développer l'aller-vers pour limiter les situations de non-recours aux soins, notamment pour les personnes les plus précaires et dépendantes.

Article 2 : Elaboration du contrat local de santé



Le CLS s'est construit en trois étapes :

1° Le lancement de la démarche

Sous la coordination de la délégation territoriale du département du Haut-Rhin de l'ARS, le cadrage a permis de déterminer les engagements pour lesquels se mobilisent les acteurs et les partenaires du CLS ainsi que de définir la gouvernance et la méthodologie retenues pour construire ce projet.

Afin d'officialiser leurs volontés réciproques, la ville d'Altkirch et l'ARS Grand Est se sont engagées dans une démarche menant jusqu'à la conclusion d'un CLS.

2° Le diagnostic local de santé

Le DLS est le garant de la pertinence du CLS. Il s'appuie sur un travail de recueil de données objectives et de leur analyse pour dresser un portrait descriptif de la situation, croisé avec des données qualitatives permettant d'approfondir la compréhension des situations. Il a permis de cerner les inadéquations et/ou les manques entre les problématiques de santé, les demandes d'intervention, les besoins et les réponses existantes et d'identifier les orientations stratégiques puis les actions du CLS.

Le DLS a été réalisé en coopération avec différents acteurs du CLS et la population du territoire.

Au vu des constats dressés par cet état des lieux, les élus du territoire ont souhaité engager une démarche de CLS pour permettre de :

- Répondre de manière optimale aux besoins de prévention en santé sur le territoire ;
- Renforcer l'organisation territoriale de l'offre de soins de proximité et favoriser un égal accès à l'ensemble de la population ;

Le DLS est présenté en annexe du présent contrat (**annexe 1**).

3° L'élaboration du plan d'actions

A partir des principaux enjeux identifiés par le DLS, les groupes de travail ont défini des axes stratégiques, déclinés en objectifs et enfin en actions.

Ainsi, deux groupes de travail ont été organisés (un pour chaque axe stratégique du CLS) :

- Groupe de travail « Soins de proximité et collaboration entre professionnels de santé » : 19 participants ;
- Groupe de travail « Prévention, promotion de la santé et environnement » : 20 participants

L'ensemble de ces champs sont mentionnés à l'article 7 du présent contrat.

Article 3 : La coordination des différentes politiques de santé

Le CLS est le résultat d'une coopération entre la ville d'Altkirch et les autres acteurs du territoire en matière de santé et s'articule avec chacune de leurs politiques de santé ou sectorielles ayant des implications en matière de santé.

1° Politique de santé de la ville d'Altkirch

La notion de CLS est apparue pour la première fois dans le vocabulaire altkirchois lors des discussions autour de l'avenir de la maternité et des urgences de l'Hôpital d'Altkirch, au courant de l'année 2019.

La ville d'Altkirch avait alors clairement exprimé son souhait d'être un acteur dynamique en matière de santé, pour répondre aux besoins de sa population mais également de tout un bassin de vie. Le centre de vaccination a été dès janvier 2021, l'expression forte de cet engagement.

En développant l'écoute, l'accompagnement, la capacité à anticiper mais aussi à se réinventer, la ville d'Altkirch a pour ambition d'être force de proposition face aux problématiques de santé.

Des liens solides ont été tissés entre les professionnels de ville actifs et retraités, les structures de soin, le GHRMSA, les services de l'Etat, l'ARS et la Ville d'Altkirch. Cette interconnaissance sera un réel atout pour entretenir un milieu favorable à la santé.

Un milieu favorable à l'extérieur, en améliorant la qualité de notre environnement (qualité de l'air, lutte contre les îlots de chaleur, biodiversité préservée) et en renaturant nos espaces urbains (aménagements de parc en ville, réflexion autour de renaturation dans les espaces scolaires). Œuvrer pour le lien social par des espaces de rencontres agréables, qui offrent la possibilité de pouvoir se retrouver et de lutter par la même occasion contre l'isolement.

Un milieu favorable à domicile également, car chacun doit pouvoir être chez soi dans les meilleures conditions possibles. Potentialiser le lien existant entre les professionnels de terrain prend alors tout son sens. Il s'agit d'accompagner la dépendance, en croisant les regards, pour répondre aux attentes de l'accompagné et de son entourage.

Proposer une offre de proximité fluide et cohérente pour les soins courants, mais aussi d'autres moyens de soin développés plus récemment, sont un réel enjeu d'attractivité pour notre ville et l'ensemble du territoire. La télémedecine et l'aller-vers, qui sont entrés dans le champ lexical du soin, doivent permettre une pratique plus collaborative autour du patient, davantage recherchée par les jeunes médecins.

La Covid a bousculé nos habitudes de vie et nos repères. Les publics les plus fragiles méritent en ce sens, une attention toute particulière. Le sport santé, le mieux manger, les questions d'environnement sont des orientations de travail, qui doivent permettre aux plus jeunes de retrouver un équilibre physique et moral.

La ville sera présente aux côtés de ses professionnels des secteurs de la santé, du médico-social et de l'éducation, afin que chacun puisse se sentir bien à Altkirch. Se sentir bien, n'est-ce pas un premier pas vers la santé ?

2° Politique de santé de l'ARS Grand Est

Les Contrats Locaux de Santé constituent un des vecteurs privilégiés de mise en œuvre du Projet Régional de Santé (PRS) et des priorités qu'il porte en matière de prévention et d'organisation des soins. L'Agence Régionale de Santé est ainsi garante de la compatibilité de ce contrat avec les orientations du Projet Régional de Santé.

Le PRS 2 de la région Grand Est définit 7 axes stratégiques et 1 axe transversal :

Nos objectifs stratégiques à 2028			
	Diminuer la mortalité évitable dans la région, et agir sur les comportements à risque	Assurer un égal accès à des soins sûrs et de qualité pour tous sur tout le territoire	Promouvoir un système de santé efficient
Axe 1 - Orienter résolument et prioritairement la politique régionale de santé vers la prévention dans une démarche de promotion de la santé	●		
Axe 2 - Renforcer et structurer l'offre de soins de proximité	●	●	
Axe 3 - Adapter la politique de ressources humaines en santé		●	●
Axe 4 - Faire évoluer le système de santé dans une logique de parcours	●	●	●
Axe 5 - Améliorer l'accès aux soins et l'autonomie des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et des personnes en situation de fragilité sociale dans une logique inclusive		●	
Axe 6 - Développer les actions de qualité, de pertinence et d'efficience des soins	●	●	●
Axe 7 - Développer une politique d'innovation accompagnant les transformations du système de santé	●	●	●
Axe transversal - Développer les partenariats et la démocratie sanitaire	●	●	●

10 projets prioritaires « Parcours »	7 projets prioritaires « Transformation de l'organisation de l'offre de santé »
- Personnes âgées - Personnes en situation de handicap - Santé des enfants et des adolescents - Personne en situation sociale fragile - PRAPS y compris soins aux détenus - Santé mentale - Maladies chroniques (dont diabète, IRC... - Patients atteints de cancer - Maladies neuro-cardiovasculaires / AVC - Maladies neurodégénératives - Maladies rares et génétiques	- Prévention/promotion de la santé et lutte contre les addictions (tabagisme, activité physique adaptée, vaccination et santé environnement) - Soins de proximité (y compris « biologie médicale » et « soins palliatifs/fin de vie ») - Virage ambulatoire et soins spécialisés (chirurgie, médecine, HAD, SSR, imagerie, soins critiques et périnatalité) - Ressources humaines en santé - Innovations et e-santé - Organisation de la réponse du système de santé en situations sanitaires exceptionnelles - Coopération transfrontalière

Le CLS de la Ville d'Altkirch veille ainsi à s'inscrire localement, en cohérence avec tout ou partie de ces priorités.

CHAMPS D'APPLICATION DU CONTRAT LOCAL DE SANTE

Article 4 : Le territoire

Les dispositions du présent contrat s'appliquent à l'ensemble du territoire et de la population de la ville d'Altkirch.

Article 5 : Les signataires et les partenaires au contrat local de santé

Le présent contrat est conclu entre :

- La Préfecture du Haut-Rhin ;
- L'Agence Régionale de Santé de Grand Est ;
- La ville d'Altkirch ;
- La Collectivité Européenne d'Alsace ;
- Le Conseil Régional de Grand Est ;
- La Mutualité Sociale Agricole d'Alsace ;
- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Haut-Rhin ;
- Le Régime Local d'Assurance Maladie d'Alsace-Moselle ;
- Le Rectorat de l'Académie de Strasbourg ;
- Le Groupement Hospitalier de la Région Mulhouse Sud-Alsace ;
- Le Centre Médical Le Roggenberg
- Pays du Sundgau ;
- Communauté de Communes Sundgau ;
- Communauté de Communes Sud Alsace Lague.

Le contrat comprend aussi des partenaires, qui contribuent à la mise en œuvre du CLS mais n'en sont pas signataires :

- Le comité départemental du Haut-Rhin de la Ligue contre le Cancer ;
- Le Réseau de Santé Sud-Alsace ;
- PULSY ;
- MAIA ;
- Plateforme Régional d'Appui au médecins généralistes (PRAG) ;
- URPS médecins libéraux ;
- CIDFF – Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles
- Association ALSA ;
- Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) du Haut-Rhin ;
- ATMO Grand Est ;

- Maison des Adolescents ;
- Agence de développement et de la maîtrise de l'énergie ;
- Centre Hospitalier de Rouffach ;
- APEI de Hirsingue
- Caisse d'Allocation Familiale du Haut-Rhin ;
- Réseau ODE ;
- CARSAT du Haut-Rhin ;
- Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) du Haut-Rhin ;
- Centre Médico-psycho-pédagogique (CMPP) de Mulhouse ;
- Centre d'Information et d'Orientation (CIO) d'Altkirch ;
- Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) du Haut-Rhin ;
- Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) de Grand Est
- Chambre d'Agriculture du Haut-Rhin ;
- Direction Régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Grand Est ;
- Direction Régionale Académique dédiée à la Jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) du Grand Est ;
- SSIAD Service de Soins Infirmiers A Domicile – Sundgau Accompagnement ;
- Association Marie Pire ;
- Association Le CAP.

Article 6 : Les engagements des signataires

Article 6.1 : Financement

- Mettre à disposition les moyens financiers, humains, matériels et logistiques nécessaires à la mise en œuvre du contrat ;
- S'informer mutuellement des politiques et initiatives menées par chaque signataire en lien avec l'objet du contrat ;
- Se coordonner pour la mise en œuvre des actions existantes concernant les orientations décidées de façon contractuelle ;
- A co-construire les éventuelles nouvelles actions

Les signataires au contrat s'engagent par ailleurs à mobiliser des moyens financiers, techniques et humains nécessaires à la mise en œuvre du contrat. Cette mobilisation de moyens est faite dans le respect des décisions prises par les instances de gouvernance du CLS et par chaque autorité selon leurs procédures respectives.

Ces moyens doivent permettre la mise en œuvre des actions du CLS mentionnées à l'article 7 et à l'évaluation mentionnée à l'article 11 du présent contrat.

Article 6.2 Les Engagements des Partenaires :

→ Engagement de l'Agence Régionale de la Santé

L'Agence Régionale de Santé veille à la bonne articulation entre le CLS et les projets des différents acteurs qu'elle soutient sur la Commune d'Altkirch.

Elle anticipe la mobilisation de moyens notamment financiers permettant d'accompagner les actions retenues dans son champ de compétence, dans la limite de sa dotation budgétaire annuelle et dans le cadre des dispositifs de demande de financement existants. La recherche de mutualisations est une priorité. Les dossiers seront instruits et étudiés en lien avec les co-financeurs

Par ailleurs, l'ARS s'engage à :

- nommer un référent au sein de l'ARS afin qu'il vienne en appui au coordonnateur du CLS, notamment sur des aspects techniques. Le coordonnateur restant l'interlocuteur privilégié des différents partenaires.
- participer au financement de l'animation du CLS par le coordonnateur du CLS à hauteur de 0,25 ETP,
- participer aux différentes instances dédiées au Contrat local de santé (Comité de pilotage, comité technique, groupe de travail liés aux actions que l'ARS porte ou auxquelles elle participe),
- mettre à disposition exclusive des signataires des CLS, des services d'appui (internes à l'ARS ou via des opérateurs financés à cet effet),
- veille et participe à l'évaluation régulière des actions, et à l'adaptation du contrat le cas échéant, à minima une fois par an, et autant que de besoin.

→ Engagement de la Région Grand Est

Le Conseil Régional Grand Est a conçu une feuille de route santé 2021-2027 pour une meilleure qualité de vie des habitants du Grand Est.

Cette feuille de route santé, première du genre en Grand Est, couvre la période 2021-2027. Elle définit les ambitions, objectifs et principales actions que la Région envisage d'engager aux côtés de ses partenaires. Compte tenu de la situation en région Grand Est, cette feuille de route s'attache plus particulièrement à cibler l'action régionale sur sept piliers essentiels :

- L'attractivité des territoires pour les professionnels de santé ;
- Le déploiement de la télémédecine ;
- La « Mobilité – Santé » ;
- La santé des jeunes ;
- Le « sport société »,
- La recherche et l'innovation en santé.

Deux axes de l'action de la Région concernent les Contrats locaux de santé :

- « Mieux vivre en Grand Est » à travers notamment :

- L'engagement de la Région dans le Plan régional Santé Environnement ;
 - Les actions en faveur de la qualité de l'alimentation ;
 - Le soutien à l'activité physique adaptée ;
 - La prévention du bien-être des jeunes âgés de 15 à 29 ans.
- « Accéder aux mêmes soins dans tout le Grand Est et attirer des professionnels de santé », à savoir :
 - Le soutien aux différentes formes d'exercice coordonné qui répondent aux spécificités des territoires dans une logique de parcours et prises en charge globale des patients (Maisons de santé pluri professionnelles et regroupements médicaux et paramédicaux, centres de santé...) ;
 - L'aide à l'installation de professionnels de santé dans des territoires fragiles (Pacte ruralité, quartiers prioritaires de la ville, zones prioritaires d'intervention selon le zonage médecins ARS) ;
 - L'aide à l'équipement médical mutualisé ou lors d'installation ;
 - Le soutien à la mise en place de structures de permanences des soins ;
 - L'accompagnement à l'organisation et l'équipement en télémédecine des établissements de santé à travers la mise en œuvre de la feuille de route Télémédecine Etat Région 2021-2023 ;
 - Favoriser les innovations en e santé et les expérimentations permettant d'améliorer le bien-être des populations et les soins ;
 - Le développement de solutions de mobilité pour amener les soins au plus près des citoyens ou accompagner des initiatives locales favorisant le « Aller vers ».

Dans ce cadre, la Région Grand Est s'engage à soutenir les actions sous condition de la recevabilité de la demande et dans la limite des crédits votés au cours de l'exercice d'attribution de l'aide.

La Région Grand Est s'engage à participer aux Comités de Pilotage et aux Comités Techniques.

→ Engagement de la Collectivité Européenne d'Alsace

« La Collectivité Européenne d'Alsace s'engage à être partenaire au CLS pour les actions mises en œuvre en lien avec ses missions.

La Collectivité européenne d'Alsace (CeA) est en effet un acteur incontournable de santé publique, notamment dans le domaine de la prévention, en raison de ses multiples politiques sociales, de développement et d'aménagement des territoires.

Aussi en matière de santé, elle exerce :

- Des compétences obligatoires : dans les domaines de la politique de protection et de promotion de la santé de l'enfant et de la famille, dans la prise en charge, l'accès aux droits et l'accompagnement de l'autonomie et du handicap, dans la veille sanitaire et la gestion des crises sanitaires en lien avec l'Agence régionale de santé, dans l'épidémiologie et l'observation de la santé, dans la formation des professionnels de santé,
- Des compétences déléguées de l'Etat : dans les domaines de la lutte contre la tuberculose, la mise en œuvre de la politique de prévention vaccinale et la prévention primaire des cancers,

- Des compétences volontaires : dans le domaine des addictions, de la lutte contre les inégalités sociales de santé par une offre de soins pour les publics les plus précaires en situation d'insertion.

Par ailleurs, la CeA développe des politiques qui impactent la santé des populations et le bien-être des individus :

- Action sur les milieux de vie : aménagement du territoire, infrastructures et équipement, transports, qualité des milieux...
- Actions sur les conditions de vie : action sociale, logement, insertion, éducation, culture, activités sportives, politiques jeunesse et aide sociale à l'enfance, ...

Les personnels de la CeA sont mis à disposition et sollicités pour assurer la traduction concrète des engagements de l'institution au CLS, dans la limite d'un quart temps, toutes contributions cumulées de ses personnels, sur la durée du CLS. »

→ Engagement du Régime Local d'Assurance Maladie

Présentation du Régime Local

Le Régime Local d'Assurance Maladie (RLAM) est un régime autonome et obligatoire, complémentaire au Régime Général, à hauteur de 90 % pour les prestations ambulatoires et à hauteur de 100 % pour la couverture de l'hospitalisation. Il couvre 2,1 millions de bénéficiaires avec les ayants droits.

L'autonomie du régime est consacrée depuis 1995. Elle confère au conseil d'administration, composé de représentants d'organisations syndicales salariées, des compétences larges concernant le niveau de prestations servies et de fixation du taux de cotisation.

Politique de prévention du Régime Local

Depuis 1998, les administrateurs ont également la possibilité d'affecter des crédits pour le financement de programmes de santé publique. Le Régime Local d'Assurance Maladie est particulièrement engagé dans la prévention des maladies cardio-vasculaires, des cancers et de la BPCO. Les actions soutenues par le Régime Local d'Assurance Maladie doivent cibler les facteurs de risque de ces pathologies. Ils soutiennent également les actions de promotion de la santé mentale.

Les typologies des actions financées sont donc de l'information et de l'éducation à la santé (conférences, ateliers pédagogiques, etc.) mais aussi des actions qui visent à modifier le cadre de vie.

Concrètement les actions soutenues doivent :

- Favoriser et/ou renforcer l'adoption d'une alimentation équilibrée.
- Encourager la pratique régulière d'activité physique.
- Lutter contre le tabagisme actif et passif.
- Faciliter le dépistage, l'éducation thérapeutique, le suivi du patient et de ses facteurs de risques.
- Favoriser et/ou renforcer le bien-être psychologique.

Les publics visés prioritairement par les actions sont :

- Les enfants et les adolescents pour renforcer les aptitudes et optimiser les comportements favorables à la santé dès le plus jeune âge.
- La population adulte salariée.
- La population en situation de précarité.
- La population à risque (âge, sexe, hérédité...).

D'autre part, le Régime Local d'Assurance Maladie souhaite que les actions menées :

- Adoptent une démarche de promotion de la santé.
- Favorisent la mise en réseau des différents acteurs.
- S'inscrivent dans le long terme et soient évaluées régulièrement.
- Ciblent prioritairement les territoires les plus exposés aux maladies cardio-vasculaires et aux cancers.
- Mobilisent l'ensemble des partenaires de terrain (médecins, paramédicaux, mairies, professionnels du secteur social, associations, etc.) et s'appuient sur l'offre existante.
- Ne se substituent pas à des financements de droits communs nationaux ou locaux. Les subventions versées par le Régime Local doivent apporter une plus-value pour la santé des populations alsaciennes et mosellanes.

Engagements du Régime Local

Le RLAM pourra s'impliquer en priorité dans les axes et fiches actions suivantes :

- Axe stratégique n°2 : Prévention, promotion de la santé et environnement
Fiches actions n°7, 8, 9, 11, 12, 13, 16.
- Axe stratégique n°3 : Visibilité et accessibilité de l'offre
Fiches actions n° 17, 19.

Chaque action sera validée au préalable par le Conseil d'Administration du Régime Local d'Assurance Maladie. Une convention de partenariat sera signée entre le RLAM et le promoteur et la contribution financière ne sera versée que sur présentation de justificatifs financiers.

Par ailleurs, le RLAM s'engage à participer aux instances suivantes :

- Comités de pilotage. Le RLAM sera représenté par le Président ou un administrateur désigné par le conseil d'administration et/ou un membre de la Direction.
- Equipes projets. Le RLAM sera représenté par une chargée de mission.
- Comités de pilotage des actions co-financées. Le RLAM sera représenté par une chargée de mission.

→ Engagement de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie

Les priorités de la Caisse primaire résultent du contrat pluriannuel de gestion 2018-2022 (déclinaison locale de la Convention d'objectif et de gestion signée par la CNAM avec l'Etat).

Elles sont les suivantes :

- Renforcer l'accessibilité territoriale et financière du système de soins
- Contribuer à la transformation et à l'efficience du système de soins
- Rendre aux usagers un service maintenu à haut niveau de qualité
- Accompagner la transition numérique en santé

Plus que jamais, la signature de l'Assurance Maladie « Agir ensemble, protéger chacun » fixe le cap directeur de notre action.

De plus, le contexte de crise sanitaire qui a pesé sur l'ensemble des acteurs de la prévention a permis de démontrer que l'Assurance maladie devait bien conserver un rôle proactif en matière de prévention, d'accompagnement à l'accès aux droits et aux soins, par sa capacité à agir, par sa capacité à toucher toute la population, et par son rôle fédérateur des acteurs dans les territoires.

L'Assurance maladie s'engage à soutenir la mise en place d'actions de proximité, notamment pour favoriser les actions auprès et en faveur des publics les plus fragiles et en agissant prioritairement sur les retards aux soins et la prévention.

Nos grandes priorités en terme de prévention porteront notamment sur :

- La poursuite des actions de dépistages des cancers
- La lutte contre les addictions
- Le déploiement du programme Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM)
- Examens obligatoires de l'enfant & vaccination de l'enfant
- Campagne bucco-dentaire
- Campagne d'information pour les jeunes de 18-25 ans (santé sexuelle, bien être mental, alimentation, vaccins, addictions, etc...°
- Le déploiement de la Mission Retrouve Ton Cap auprès de structures pouvant prendre en charge les enfants en surpoids (MSP et centre de santé)
- Vaccination des adultes (grippe et COVID 19)
- L'Assurance maladie s'engage à participer aux Comités de Pilotage et aux Comités Techniques.

→ Engagement du Groupe Hospitalier de la Région de Mulhouse et Sud Alsace

Le Groupe Hospitalier de la Région de Mulhouse et Sud Alsace assure sur son site d'Altkirch une activité de soins diversifiée notamment : service d'accueil des urgences, chirurgie ambulatoire, médecine à

orientation polyvalente, consultations spécialisées de médecine et de chirurgie, centre périnatal de proximité, gériatrie, soins de suite et de réadaptation et ensemble de l'offre pour la filière gériatrique.

Il contribue activement à l'offre de soins pour la population du secteur d'Altkirch et développe des relations avec les partenaires libéraux.

Il a inscrit dans son projet d'établissement 2021-2025 des objectifs visant à consolider le maillage territorial de l'offre de soins dans une logique de gradation et de complémentarité, à conforter les relations avec les partenaires libéraux, à s'inscrire dans les actions de prévention.

Les orientations du GHRMSA sont ainsi en cohérence avec celles du contrat local de santé. Le GHRMSA s'engage à participer activement par l'intermédiaire de ses professionnels aux actions pour lesquels il est identifié comme porteur ou partenaire, notamment le développement des relations ville-hôpital et de l'attractivité pour les professionnels.

→ Engagement de la Mutualité Sociale Agricole

La Mutualité Sociale Agricole (MSA) assure la couverture sociale de l'ensemble de la population agricole et des ayants droit : exploitants, salariés (d'exploitations, d'entreprises, de coopératives et d'organismes professionnels agricoles), employeurs de main-d'œuvre.

En Alsace, la MSA couvre 61 000 adhérents en maladie, soit plus de 3% de la population alsacienne et 71 000 adhérents en retraite. Le CLS d'Altkirch permettra à la MSA d'Alsace de continuer à intervenir auprès des populations en vue d'améliorer leur état de santé.

La MSA d'Alsace s'engage à:

Désigner au moins un représentant pour participer au comité de pilotage et comités opérationnels, de manière à être toujours représentée

Participer à l'élaboration, la validation et le suivi d'un plan d'action

Mobiliser ses ressources techniques dans l'élaboration et la mise en œuvre des actions du contrat qui la concernent

Dans le respect de ses compétences et dans la limite de ses possibilités budgétaires, mobiliser ses moyens financiers permettant d'accompagner les actions retenues. Les dossiers seront instruits et étudiés en lien avec les cofinanceurs, dans le cadre des dispositifs de financement existants

→ Engagement de l'UGECAM

« Le Groupe Ugecam Alsace a inscrit dans le projet médical du Centre Médical le Roggenberg sa volonté d'adapter l'offre de psychiatrie aux besoins en santé mentale ainsi que l'amélioration du recours à l'offre de soins de l'établissement dans son territoire.

Ces deux orientations stratégiques concourent aux réponses à apporter aux enjeux sanitaires et sociaux du territoire d'Altkirch.

Le Centre Médical le Roggenberg s'engage donc, en qualité de partenaire dans le cadre du CLS d'Altkirch, à :

- Œuvrer à renforcer le développement des partenariats locaux
- Organiser et mettre en œuvre des actions dans le cadre de la Semaine Nationale d'Information en Santé mentale SISM
- Piloter et contribuer aux actions du CLS

Par conséquent le Centre Médical le Roggenberg participera à l'ensemble des comités de pilotage du CLS et s'engage à soutenir ses actions dans la limite de son champ de compétence et du budget arrêté à cet effet. »

- Engagement de l'Académie de Strasbourg
- Engagement de La Communauté de Communes Sundgau
- Engagement Communauté de Communes Sud Alsace Largue
- Engagement PETR du Pays du Sundgau

PRIORITES D' ACTIONS DU CONTRAT LOCAL DE SANTE

Article 7 : Les axes prioritaires, les objectifs et les actions

Le CLS d'Altkirch se compose de trois axes stratégiques déclinés en six objectifs et 19 fiches action.

Axe 1 : Offre de soins	
Objectif 1 : Fluidifier le parcours de soins des habitants, notamment les plus vulnérables	
Fiche action n°1	Favoriser l'utilisation d'un outil numérique unique et commun aux professionnels de santé
Fiche action n°2	Mettre en réseau les professionnels des champs sanitaire, médico-social et social pour mieux accompagner les personnes âgées et/ou en situation de handicap
Fiche action n°3	Soutenir le développement du lien ville-hôpital afin de faciliter le parcours de soins des personnes
Fiche action n°4	Améliorer la prévention et l'accès aux soins en santé mentale
Objectif 2 : Agir sur l'attractivité du territoire	
Fiche action n°5	Renforcer l'accueil des étudiants en santé et l'installation de nouveaux médecins sur le territoire
Fiche action n°6	Fédérer les acteurs de l'enfance et de l'adolescence et renforcer l'offre d'accompagnement sur le territoire
Axe 2 : Prévention, promotion de la santé et environnement	
Objectif 3 : Favoriser le déploiement d'actions de prévention adaptées aux besoins	
Fiche action n°7	Poursuivre le déploiement d'actions de prévention à destination des enfants et des jeunes et favoriser leur implication dans la construction des actions de prévention
Fiche action n°8	Conseils et accompagnement pour agir en promotion de la santé en faveur des jeunes.
Fiche action n°9	Promouvoir l'activité physique et sportive auprès des enfants et des adolescents présentant des facteurs de risque de sédentarité
Fiche action n°10	Développer des actions de prévention autour des violences faites aux femmes
Fiche action N°11	Prévenir les cancers et accompagner les personnes malades ainsi que leurs proches

Fiche action N°12	Favoriser le déploiement du sport-santé sur le territoire
Fiche action N°13	Mener une stratégie sur la promotion du bien vivre et bien manger
Fiche action N°14	Séance de sport dans le cadre du projet innovant proposé pour les Séniors demandeurs d'emploi de plus de 50 ans
Objectif 4 : Améliorer l'environnement et le cadre de vie	
Fiche action n°15	Mettre en place et communiquer sur les actions pour améliorer la qualité de l'air
Fiche action n°16	Construire une stratégie territoriale visant à renforcer l'utilisation des mobilités douces (vélo, marche, à pied etc.)
Axe 3 : Visibilité et accessibilité de l'offre	
Objectif 5 : Communiquer sur l'offre de soins et de prévention du territoire	
Fiche action n°17	Améliorer la visibilité autour de l'offre de soins et de prévention présente sur le territoire
Objectif 6 : Assurer un maillage de l'offre sur l'ensemble du territoire	
Fiche action n°18	Elargissement du périmètre d'action et de la gouvernance du Contrat Local de Santé
Fiche action n°19	Favoriser l'accès géographique à l'offre de soins et de prévention

L'ensemble des fiches action sont présentées en annexe du présent contrat (**annexe 2**).

Dans cette première phase, 19 fiches actions sont recensées.

Dans un second temps il sera possible de pouvoir intégrer d'intégrer d'autres fiches actions. Ces fiches seront intégrées au présent contrat par voie d'avenant.

MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT LOCAL DE SANTE

Article 8 : Les instances de gouvernance

La gouvernance du CLS se définit comme une gouvernance partagée qui s'appuie sur une démarche pluri partenariale, avec pour objectifs de :

- Réunir les décideurs de politiques publiques pour construire les complémentarités à partir des réalités territoriales et locales ;
- Décloisonner, articuler et mettre en cohérence les politiques au travers de leurs dispositifs, services et ressources engagées engager et aligner, dans le cadre d'une démarche concertée, les leviers de mise en œuvre pour déployer le droit commun ;
- Veiller aussi bien à l'exécution effective des engagements de chacun des acteurs qu'au suivi du CLS et à son évaluation.

Le pilotage de la mise en œuvre du CLS est organisé selon trois niveaux comme suit

Article 8-1 : Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est l'instance décisionnelle concernant l'élaboration et la mise en œuvre du CLS. Il a pour but d'orienter et de valider les objectifs et actions mis en place dans le cadre de ce contrat.

Il est composé des signataires du contrat. Il est co-présidé par un représentant du DG de l'ARS et un élu représentant la collectivité signataire. La composition du comité de pilotage pourra évoluer en fonction des thématiques abordées et être élargie à d'autres membres en tant que de besoin.

Le COPIL effectue le suivi du contrat local de santé et est à ce titre, responsable du déroulement de ses actions.

Le coordonnateur CLS et le référent CLS au sein de la DT 68 de l'ARS interviendront en support de cette instance.

Les missions du comité de pilotage sont :

- Arrêter la stratégie générale du contrat (plan de réalisation et calendrier) ;
- Arrêter le périmètre du contrat ;
- Valider les objectifs stratégiques du contrat et les modalités de coopération ;
- Définir les orientations en termes d'évaluation du contrat ;
- Valider la mise en œuvre de l'évaluation et du suivi du contrat.

Il se réunit tous les *six mois*.

Article 8-2 : Le comité technique

Le comité technique a pour objectif de veiller à l'exécution effective des actions inscrites dans le CLS. Il assure la coordination et suit l'avancement des travaux entre le comité de pilotage et le coordonnateur et facilite la circulation de l'information entre les comités et tous les acteurs du contrat. Il permet aussi de donner une vision d'ensemble de la démarche et de son avancement aux personnes impliquées au niveau opérationnel sur une ou plusieurs thématiques. Le pilotage du COTECH est assuré par le coordonnateur du CLS et le référent au sein de la DT68 de l'ARS. Le COTECH est une équipe opérationnelle constituée de représentants des principaux signataires du CLS.

Les missions du comité de technique sont :

- Suivre l'élaboration et la mise en œuvre du contrat et de l'ensemble des actions ;
- Coordonner et veiller à la cohérence des interventions des différents partenaires ;
- Rendre compte de l'avancée des travaux aux comités de pilotage ;
- Discuter les éventuels avenants pouvant être ajoutés au contrat ;
- Préparer les arbitrages du comité de pilotage.

Le comité de technique se réunit tous les trimestres.

Le comité technique pourra être ouvert à d'autres institutions en fonction du périmètre retenu et des besoins spécifiques.

Article 8-3 : Le coordonnateur du contrat local de santé

Le coordonnateur du CLS susvisé à l'article 8-1, est responsable du suivi du CLS au sein de la structure signataire. Interlocuteur technique du référent CLS de l'ARS, avec lequel il constitue l'équipe projet, il facilite la mobilisation des moyens et la coordination opérationnelle des actions autour de ce projet.

Les missions du coordonnateur sont :

- Organiser la gouvernance du Contrat local de santé (COPIL, COTECH) ;
- Favoriser la communication autour du CLS à toutes les étapes de la démarche (en amont, pendant et après) à l'aide d'un plan de communication entre autres et s'assurer de sa mise en œuvre ;
- Identifier les leviers et freins du territoire et l'évolution des besoins de santé de la population ;
- Assurer l'animation, la coordination et le suivi du CLS et de son programme d'actions pluriannuel ;
- Veiller à la mise en cohérence des actions du CLS avec les autres démarches territoriales et au respect du calendrier ;
- Soutenir la conception, le développement de la mise en œuvre des actions autour des partenariats locaux ;
- Conduire les évaluations inhérentes au CLS.

Article 8-4 : Les groupes de travail de mise en œuvre du CLS

A partir des axes prioritaires et des fiches action identifiées dans le cadre du CLS, des groupes de travail thématiques pourront être réunis afin de mener à bien la réalisation des fiches action.

Leurs objectifs et les calendriers de leurs travaux sont fixés par une feuille de route validée par le comité technique. La composition des groupes de travail thématiques varie en fonction des besoins et est validée par le Comité Technique.

SUIVI ET EVALUATION DU CONTRAT LOCAL DE SANTE

Article 9 : Durée du contrat local de santé

Le contrat local de santé est conclu pour une durée d'une année à compter de la date de signature du contrat et prend effet à cette même date.

Article 10 : Le suivi de mise en œuvre du contrat local de santé

Le caractère flexible et évolutif du CLS au cours de sa mise en œuvre peut donner lieu à :

- L'ajout et/ou l'abandon d'action(s) ;
- L'évolution du calendrier de mise en œuvre des actions ;
- L'apport de modifications sur le financement des actions ;
- L'intégration de nouveaux partenaires et signataires.

Le suivi de la mise en œuvre du CLS a pour objectif de garantir, d'une part le respect de l'objet du contrat lorsque des changements de tout ordre s'imposent pendant la vie du contrat, et d'autre part l'effective mise en œuvre des actions de réduction des inégalités sanitaires et sociales du territoire prévues par le contrat.

Le Comité Technique est chargé du suivi du CLS. Chaque pilote d'actions assure la communication, des informations concernant les axes ou objectifs du contrat dont il a charge. L'ensemble des informations remontées font l'objet d'une centralisation au sein d'un tableau de bord de suivi. Ce dernier précisera pour chaque action :

- Le porteur de l'action ;
- L'état d'avancement ;
- Les difficultés rencontrées ;
- Les bonnes pratiques identifiées ;
- Les ressources mobilisées ;
- Des indicateurs de suivi spécifiques permettant de mieux appréhender l'impact de l'action tout au long du contrat.

Le tableau pourra être consulté par l'ensemble des membres du Comité technique. Les points de difficultés pourront être présentés lors des rencontres du Comité technique, et au besoin, faire l'objet d'un arbitrage en Comité de pilotage.

Article 11 : L'évaluation du contrat local de santé

L'évaluation est un outil de pilotage et d'aide à la décision, qui contribue à renforcer la légitimité de la politique menée et à préparer les suites. Les partenaires et les signataires contribuent au processus d'évaluation. Il s'agit d'évaluer le CLS en ce qui concerne le processus et la gouvernance mais également des actions en termes de changements produits et d'amélioration de la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

L'évaluation s'inscrit dans une démarche de concertation et d'animation territoriale, en vue de préparer la suite de ce premier CLS.

L'évaluation réalisée au cours de la mise en place de chacune des actions, et a posteriori permettra de :

- Mieux connaître l'apport du CLS (plus-value) et le niveau d'atteinte des objectifs définis ;
- Rendre compte de la mobilisation des acteurs du territoire ;
- Tirer des enseignements permettant d'améliorer le dispositif : amélioration de la qualité des actions, de la coordination, de la communication, etc ;
- Constituer une aide à la décision dans la perspective du renouvellement du CLS.

L'évaluation fera l'objet d'un cahier des charges spécifique qui définira :

1° Le dispositif d'évaluation : *membres/organes de l'évaluation et outils*

2° Cadrage de la démarche : *finalité de l'évaluation, objet, pertinence, cohérence, efficacité, utilité, questions évaluatives, modalités pratiques*

3° Recueil des données et organisation du suivi : *organisation du recueil des données et suivi, mobilisation des personnes et des ressources, mise en place des outils de suivi des activités du CLS, sources de données*

4° Analyse et communication des résultats : *analyse, rédaction d'un rapport, communication et valorisation des résultats.*

MODALITES DE REVISION ET FIN DU CONTRAT LOCAL DE SANTE

Article 12 : La révision du contrat local de santé

Le contrat local de santé peut être révisé en tout ou partie par voie d'avenant, à l'initiative commune de toutes les parties.

Article 13 : La fin du contrat local de santé

Le contrat local de santé prend fin à la date butoir établie à l'article 9.

En cas de circonstances particulières n'ayant pas permis l'exécution effective de l'objet du contrat, le contrat local de santé peut être reconduit par voie d'avenant, à l'initiative commune de toutes les parties, pour une durée maximale de 1 an.

Article 14 : La résiliation du contrat local de santé

La résiliation du contrat peut être mise en œuvre à l'initiative commune de toutes les parties, qui décident ensemble de mettre fin à leurs engagements.

En cas de litige relatif à la résiliation du contrat, l'une ou l'autre des parties peut saisir le tribunal compétent.

Article 15 : L'impossibilité d'exécuter ses engagements de la part des signataires

Tout litige causé par l'impossibilité pour l'une ou l'autre des parties, d'exécuter les engagements qu'il lui incombe, fera l'objet d'une tentative de conciliation.

Dans l'absence d'une solution amiable, la responsabilité de l'une ou l'autre des parties pourra être recherchée et le litige pourra être porté devant la juridiction compétente.

SIGNATAIRES

Fait à ALTKIRCH, le jeudi 5 Janvier 2023 ;

Louis LAUGIER,
Préfet du Haut-Rhin



Région Grand Est



Franck LEROY
Président du Conseil Régional

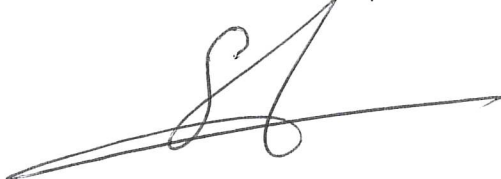
Nicolas JANDER,
Maire d'Altkirch



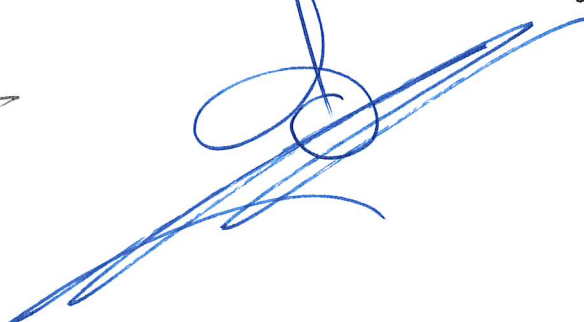
André BERNAY,
Directeur Général Adjoint de l'Agence
Régionale de Santé Grand Est



Sabine DREXLER,
Président de la Collectivité Européenne d'Alsace



Olivier FARON,
Recteur de l'Académie de Strasbourg



Jacky FREYSS,
Sous-directeur de la Caisse Primaire de
l'Assurance Maladie



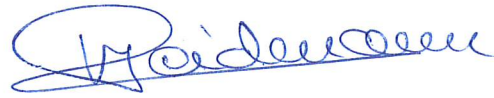
Corinne KRENCKER,
Directrice du Groupe Hospitalier de la Région
Mulhousienne et Sud-Alsace



Raphaël GORRE,
Directeur des Ressources Humaines de la
Mutualité Sociale Agricole



Régime Local de l'Assurance Maladie
Patrick HEIDMANN
Président



David Rigoulot,
Directeur du PETR du Pays du Sundgau



Aurélio Tolosa,
Vice-Président à la Santé de la Communauté
de Communes du Sundgau



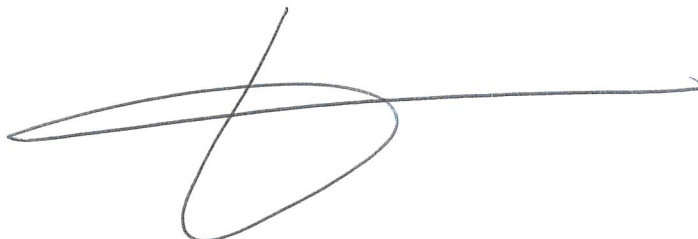
Vincent GASSMANN,
Président de la Communauté de Communes
Sud Alsace Largue



Cécile de BOISSET,
Directrice - Pôle Sud Alsace
Groupe UGECAM Alsace



En présence d'Agnès Firmin Le Bodo, Ministre déléguée auprès du ministre de la Santé et de la
Prévention, chargée de l'Organisation territoriale et des Professions de santé.



Axe 1 : Offre de soins

Objectif 1 : Fluidifier le parcours de soins des habitants, notamment les plus vulnérables

Fiche-action n°1

Intitulé de l'action	<i>Favoriser l'utilisation d'un outil numérique unique et commun aux professionnels de santé</i>
Objectif	Renforcer la coordination des acteurs, faciliter la transmission d'informations sur le suivi de patients
Contexte	- Une diversité d'outils utilisés par les professionnels, selon les professions notamment - Une coordination entre les professionnels du territoire qui pourrait se renforcer davantage, notamment ville-hôpital et entre les professionnels libéraux

Modalités d'actions	1. <i>Engager une dynamique partenariale autour de l'outil informatique unique et partagé Parceo (soutien au déploiement de la solution numérique en remplacement de l'outil SICODOM).</i> ○ Encourager l'utilisation de Parceo par les professionnels de santé de ville (médecins généralistes, sages-femmes, infirmiers.ères, masseurs-kinésithérapeutes, pharmaciens) et au sein des établissements sanitaires et médico-sociaux du territoire ▪ Mise en œuvre de la stratégie de communication par PULSY au lancement de Parceo et tout au long du déploiement de l'outil ▪ Assurer un recensement des besoins des professionnels de santé pour identifier les pilotes potentiels à l'utilisation du nouvel outil et à son déploiement auprès de l'ensemble des professionnels du territoire (appui notamment sur la base du listing des utilisateurs de SICODOM) ○ Favoriser l'appropriation de l'outil numérique auprès des professionnels de santé du territoire ▪ Déploiement du kit de formation et de sensibilisation à destination des professionnels de santé : webinaires, guides utilisateurs, vidéos tutoriels et interventions de terrain des chargés de développement selon les besoins ○ Engager une réflexion à l'échelle du territoire pour la poursuite du déploiement de l'outil Parceo et l'ouverture de nouveaux parcours de soins ▪ Organisation de rencontres sous la forme de groupe de travail avec les professionnels du territoire (dont nouveaux utilisateurs de Parceo) : recueil de besoins et identification des parcours prioritaires selon les besoins du territoire. 2. <i>Favoriser le déploiement et l'utilisation de solutions numériques utiles à la fois aux professionnels de santé et aux usagers</i> ○ Développer l'usage du Dossier Médical Partagé par la population ○ Encourager l'utilisation de ViaTrajectoire par les établissements de santé et médico-sociaux, les professionnels médicaux et paramédicaux intervenant au domicile et par les usagers
Public cible	- Professionnels de santé libéraux - Professionnels de santé en établissements de santé - Professionnels du secteur médico-social
Territoire	Commune d'Altkirch
Porteur de l'action	Agence Régionale de Santé de Grand Est

Partenaires	- PULSY - Commune d'Altkirch - MAIA, PRAG - Conseil Régional de Grand Est - URPS - CEA - GHRMSA - CPAM - PRAG - SSIAD - Association Marie Pire - APEI Hirsingue
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS
Financement	Intervention de PULSY financée par l'Agence Régionale de Santé de Grand Est.
Indicateurs de suivi	- Déploiement effectif du premier parcours de Parceo - Nombre de formations réalisées par Pulsy - Nombre de rencontres organisées avec les professionnels du territoire pour le déploiement des nouveaux parcours de Parceo - Nombre de nouveaux DMP ouverts
Lien avec des démarches	- Plan de mise en œuvre de PARCEO - Communication de l'Assurance Maladie sur le DMP

Fiche-action n°2

Intitulé de l'action	<i>Mettre en réseau les professionnels des champs sanitaire, médico-social et social pour mieux accompagner les personnes âgées et/ou en situation de handicap</i>
Objectif	Améliorer l'interconnaissance entre les acteurs issus de différents secteurs pour encourager les coopérations et fluidifier les accompagnements des patients
Contexte	- Des liens existants entre certains professionnels mais qui gagneraient à être renforcés et pérennisés, notamment entre secteurs (hospitalier/médecine de ville/médico-social...) - Un suivi des personnes dépendantes à domicile qui peut être difficile à mener à bien (absence de visites médicales à domicile, maillage de services à renforcer...)
Modalités d'actions	1. <i>Associer les acteurs du territoire au suivi du Contrat Local de Santé et animer une communauté d'acteurs</i> ○ Organisation d'une rencontre MAIA/PRAG/Coordinatrice du CLS pour définir les modalités d'association de la commune et des partenaires dans le cadre du CLS ▪ Ex : Association aux rencontres organisées tous les trimestres par la MAIA (« tables tactiques ») ○ Renforcer l'interconnaissance entre les acteurs par l'association au suivi du CLS (transmissions du CLS, invitations à des groupes de travail thématiques...) ○ Mener à bien des actions visant à associer et coordonner les acteurs du territoire (réunions thématiques, formations croisées, échanges de pratiques, Instances Locales de Coordination Autonomie...) 2. <i>Soutenir les dynamiques partenariales entre acteurs et le déploiement d'actions au profit des personnes âgées et personnes en situation de handicap</i> ○ Encourager la signature de conventions de collaboration et la mise en œuvre d'accès facilités à l'offre de soins, notamment hospitalière, pour les personnes âgées et en situation de handicap notamment via la mise en place d'une Commission Territoriale Parcours des Personnes Âgées sur le territoire du GHT12 ○ Mettre en commun les actions d'accompagnement des publics en perte d'autonomie ○ Identifier d'autres projets pouvant être proposés auprès des publics âgés et en situation de handicap (aide aux aidants, prévention, inclusion sociale...)
Public cible	- Professionnels de santé libéraux - Professionnels de santé en établissements de santé - Professionnels du secteur médico-social - Professionnels du secteur social
Territoire	Commune d'Altkirch
Porteur de l'action	- MAIA - Plateforme du Réseau d'Appui aux médecins généralistes (PRAG)

Partenaires	- Collectivité Européenne d'Alsace (MAIA et espace solidarité seniors) - GHRMSA - MDPH - Commune d'Altkirch - CPAM - APEI Sud Alsace - CARSAT - MSA - MGEN
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS
Financement	- Moyens humains essentiellement - Moyens mobilisés sur des financements existants
Indicateurs de suivi	- Nombre d'acteurs rencontrés ou associés à des réunions sur le territoire, dont nombre d'acteurs engagés dans le suivi du CLS - Nombre et type d'actions mise en œuvre en faveur de l'accompagnement des personnes en perte d'autonomie - Nombre de conventions de collaboration signées
Lien avec des démarches	- Démarche Réponse Accompagnée pour Tous - Schémas départementaux

Fiche-action n°3

Intitulé de l'action	<i>Soutenir le développement du lien ville-hôpital afin de faciliter le parcours de soins des personnes</i>
Objectif	Assurer une complémentarité entre soins de ville et offre de soins hospitaliers, et veiller à une cohérence dans les parcours de soins
Contexte	- Une offre de soins libérale diversifiée à l'échelle de la commune avec une forte densité de médecins généralistes et certaines spécialités, et la présence d'un site hospitalier de proximité permettant l'apport de soins complémentaires à ceux de ville - Cependant, des enjeux de départs à la retraite de médecins et d'insuffisance de certaines spécialités, ainsi qu'une offre médicale plutôt concentrée sur Altkirch.
Modalités d'actions	1. Poursuivre le développement des relations entre le GHRMSA et les professionnels libéraux : • Poursuivre l'organisation des réunions ville/hôpital associant des représentants des professionnels de santé du territoire sur le périmètre du GHRMSA (plusieurs réunions annuelles d'information et d'échanges) • Compléter les réunions régulières par des temps d'échange ponctuels plus ciblés (thèmes ciblés, échanges sur les projets,...) 2. Mieux faire connaître aux professionnels libéraux l'offre hospitalière proposée le GHRMSA : • Poursuivre et développer davantage la diffusion de la newsletter du GHRMSA auprès des professionnels libéraux (intégrant des informations sur l'évolution de l'offre proposée sur son site d'Altkirch) • Développer d'autres actions de communication sur l'offre de soins hospitalière 3. Soutenir le développement de l'exercice mixte (salarié/libéral) en s'appuyant sur les dispositifs juridiques existants : • Sensibiliser les étudiants en santé au sujet de l'exercice mixte • Sensibiliser les jeunes praticiens en stage ou en poste à l'existence de modalités d'exercice mixte
Public cible	- Professionnels de santé libéraux - Professionnels de santé en établissements de santé
Territoire	Commune d'Altkirch
Porteur de l'action	- Groupement Hospitalier de la Région Mulhouse Sud Alsace - Dr HILD
Partenaires	- Agence Régionale de Santé Grand Est - Commune d'Altkirch - RLAM - CPAM - URPS
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS
Financement	- ARS : mesure 400MG - Moyens humains

Indicateurs de suivi	- Nombre de réunions organisées - Nombre de destinataires de la newsletter sur le territoire d'Altkirch
Lien avec des démarches existantes	- Travaux amorcés par le GHRMSA pour le développement du lien ville-hôpital et de l'exercice mixte - INSTRUCTION N° DGOS/DIR/2019/XX du 30 janvier 2019 relative à la mise en œuvre de la mesure « 400 postes de médecins généralistes dans les territoires prioritaires ».

Fiche-action n°4

Intitulé de l'action	<i>Améliorer la prévention et l'accès aux soins en santé mentale</i>
Objectif	S'assurer de la mise en place d'une politique locale de santé de mentale coordonnée aux orientations de la commune en matière de santé.
Contexte	- La présence d'un Conseil Local de Santé Mentale sur le territoire du Sundgau et la mise en place d'un Projet Territorial de Santé Mentale sur le Haut-Rhin permettant la mise en place d'actions dédiées - Des problématiques de santé mentale identifiées par les acteurs du territoire, notamment chez les jeunes, avec un déficit d'orientation/ de prise en charge parfois relevé

Modalités d'actions	1. <i>Renforcer la coordination entre les acteurs du territoire et définir une gouvernance/articulation entre les dispositifs PTSM/CLSM/CLS</i> ○ Identification et quantification des besoins en matière de coordination ○ Identification des besoins non couverts et des ressources à mobiliser pour y répondre ○ Assurer l'organisation de rencontres régulières entre le coordonnateur du CLS et celui du CLSM (partage d'informations régulières sur les réflexions en cours sur le développement de l'offre en santé mentale sur le territoire et les articulations à prévoir dans le cadre du CLS et/ou CLSM) ○ Participation du coordonnateur du CLSM aux instances du CLS et inversement 2. <i>Mettre en place des actions dans le cadre de la Semaine Nationale d'Information en Santé mentale</i> ○ Objectifs des SISM : ▪ Sensibiliser le public aux questions de Santé Mentale ▪ Informer, à partir du thème annuel, sur les différentes approches de la Santé mentale ▪ Rassembler par cet effort de communication, acteurs et spectateurs des manifestations, professionnels et usagers de la santé mentale ▪ Aider au développement des réseaux de solidarité, de réflexion et de soin en santé mentale ○ Dates prévues pour 2022 : du 10 au 23 Octobre 2022 ○ A partir du thème annuel fixé par le Collectif national des SISM, chacun peut prendre l'initiative d'organiser une action répondant aux objectifs des SISM 3. <i>Décliner, à l'échelle locale, les axes de développement du Conseil Local de Santé de Mentale et y contribuer :</i> ○ Sensibilisation des Elus : accompagnement et formation des Elus locaux autour de certaines thématiques de santé mentale, pour mieux les outiller et renforcer leur compétence à agir en prévention et accès aux soins. Pilotage : coordination départementale des CLSM. ○ Renforcer la communication autour des questions de santé mentale : autour des dispositifs existants et matière de prise en charge des addictions, lieux d'écoute etc. Pilotage : Roggenberg ○ Formation des agents d'accueil dans les collectivités, services publics et autres autour de la posture à adopter face à quelqu'un qui ne va pas bien : Quelle attitude adopter, comment accompagner, comment orienter si nécessaire ? Pilotage : Roggenberg
Public cible	- Population altkirchoise - Professionnels du territoire (sanitaire, social et médico-social)

Territoire	Commune d'Altkirch
Porteur de l'action	- Coordonnateur du Conseil Local en Santé Mentale du Sundgau - Commune d'Altkirch (coordonnateur du CLS)
Partenaires	- Agence Régionale de Santé de Grand Est - Centre Médical Le Roggenberg - CH de Rouffach - Associations du territoire intervenant dans le champ de la santé mentale
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS
Financement	- Essentiellement des moyens humains : - Une part de l'ETP chargé de mission CLSM déjà financé par l'ARS - Une part de l'enveloppe dédiée au CLSM du Sundgau - Mise à disposition de personnel : commune, CH Rouffach, Roggenberg
Indicateurs de suivi	- Nombre de rencontres du CLSM - Nombre de groupes de travail issus du CLSM - Satisfaction des acteurs participants au CLSM - Nombre de rencontres entre le coordonnateur du CLSM et celui du CLS - Nombre d'actions déployées en articulation avec le CLS et le CLSM dans le cadre de la Semaine Nationale d'Information en Santé Mentale
Lien avec des démarches existantes	- Projet Territorial de Santé Mentale du Haut-Rhin - Annuaire Santé Mentale du Sundgau réalisé par le CLSM (Juin 2015)

Objectif 2 : Agir sur l'attractivité du territoire

Fiche-action n°5

Intitulé de l'action	<i>Renforcer l'accueil des étudiants en santé et l'installation de nouveaux médecins sur le territoire</i>
Objectif	Anticiper les futurs départs à la retraite des professionnels et veiller à conserver une démographie médicale satisfaisante sur le territoire
Contexte	- La commune classée comme zone d'action complémentaire par l'ARS, avec des départs à la retraite à anticiper (67% des médecins généralistes ont plus de 55 ans) - La maîtrise de stage, levier d'attraction des jeunes médecins, partiellement pratiquée - Un manque constaté pour certaines spécialités : gastro-entérologie, dermatologie, cardiologie, ophtalmologie, etc.) pouvant entraîner un délai d'attente important avant un rendez-vous - Un enjeu de développement de nouvelles modalités d'exercice dans la perspective d'accueillir de nouveaux médecins sur le territoire ; l'absence de structure d'exercice coordonné formalisée
Modalités d'actions	1. <i>Accompagner le développement de l'exercice coordonné sur le territoire visant à renforcer l'attractivité du territoire et favoriser la coopération entre professionnels :</i> ○ Soutenir les projets en cours et encourager leur articulation avec les objectifs de santé publique identifiés dans le CLS ○ Organiser la promotion de l'exercice coordonné auprès des professionnels de santé du territoire dont diffusion d'informations sur le processus de création d'une MSP/ESP et les aides disponibles 2. <i>Favoriser l'accueil dans de bonnes conditions des étudiants et stagiaires (médicaux et paramédicaux)</i> ○ Soutenir et développer la maîtrise de stage ; recenser les pratiques actuelles de maîtrise de stage, les développer et communiquer sur cette offre auprès des étudiants en médecine ○ Recenser et communiquer sur les aides matérielles (outils, locaux) mobilisables pour l'aide à l'installation des médecins ; identifier les aides complémentaires pouvant être proposées et favoriser leur communication auprès des futurs médecins ○ Encourager la mise en réseau entre stagiaires et avec les professionnels du territoire (accueil sur des structures d'exercice du territoire, organisation d'une « journée d'installation ») 3. <i>Encourager les actions de communication visant à valoriser le territoire</i> ○ Poursuivre la communication auprès des étudiants en santé : diffusion de vidéos (ex. action de la CEA auprès de l'Université de Strasbourg), rencontres entre professionnels du territoire et étudiants au sein des centres de formation ○ Repérer les étudiants en santé résidant sur le territoire afin de réaliser une sensibilisation ciblée ○ Favoriser la mise en place d'aides annexes : mise à disposition d'un appartement, participation aux frais de déplacement, places de cinéma/spectacles

Public cible	- Professionnels de santé libéraux - Etudiants en santé
Territoire	Commune d'Altkirch
Porteur de l'action	- Dr HILD - Commune d'Altkirch
Partenaires	- Agence Régionale de Santé de Grand Est - Commune d'Altkirch - Collectivité Européenne d'Alsace - Conseil Régional de Grand Est - CPAM - URPS - Faculté de Médecine - PETR
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS
Financement	Soutien financier de l'Etat, de la région, de la CEA, de l'ARS et de la CPAM au développement de l'exercice coordonné (à définir selon les projets retenus pour le territoire)
Indicateurs de suivi	- Nombre de MSP déployées sur le territoire et évolution - Nombre de stagiaires accueillis sur le territoire et évolution - Nombre et nature des rencontres organisées à l'attention des étudiants et stagiaires (médicaux et paramédicaux) - Nombre et nature des actions de communication réalisées en vue de valoriser le territoire
Lien avec des démarches existantes	- Projets de déploiement de structures d'exercice coordonné sur la commune - Documentation et informations transmises par l'ARS et la CPAM pour le soutien à la création d'une MSP - Projet « je m'installe »

Fiche-action n°6

Intitulé de l'action	<i>Fédérer les acteurs de l'enfance et de l'adolescence et renforcer l'offre d'accompagnement sur le territoire</i>
Objectif	Encourager l'interconnaissance entre acteurs accompagnant les jeunes afin d'assurer une orientation pertinente en fonction du besoin, et renforcer l'offre d'accompagnement en faveur de ce public
Contexte	- Une coordination entre acteurs œuvrant en faveur des jeunes jugée insuffisante - 1 jeune sur 5 sans activité sur le territoire, et des enjeux de décrochage scolaire - Un besoin identifié de renforcer le repérage et l'orientation des jeunes et de leurs parents vers une offre de soins adaptée à leurs besoins

Modalités d'actions	1. <i>Accompagner la mise en œuvre du projet les Tilleuls (CIO, MDA, centre médico-scolaire, CMPP)</i> ○ Promouvoir l'installation d'une antenne de CMPP sur le territoire ■ Enfants adressés par un professionnel de santé ou l'école ■ Bénéficie d'un entretien médical d'admission ■ Prescription d'un bilan ■ Synthèse pluridisciplinaire avec les partenaires et ébauche de projet de soin ■ Restitutions aux familles et finalisation du projet de soin. ■ Mise en place des suivis dans le respect des RBPP ; coordination par le médecin référent, avec les partenaires du réseau. ■ Révision annuelle du projet de soin. Max 5 ans. ○ Rapprocher la coordination du CLS du projet (locaux partagés) ○ Permettre l'installation pérenne de la Maison des Adolescent sur le territoire <i>Valoriser les interventions de la MDA sur le territoire</i> ■ Organisation d'une rencontre entre la direction de la MDA et le service communication de la mairie ■ Définition d'une stratégie de communication (format, mode de diffusion) afin d'informer aussi bien les professionnels que la population (notamment parents et leurs enfants) des actions portées par la MDA et des informations relatives à l'antenne Altkirchoise (horaires d'ouvertures, localisation, services proposés, ...) 2. <i>Mettre en place 2 commissions-santé autour de l'enfance et de l'adolescence sur le territoire l'une pilotée par le CMPP pour les enfants jusqu'à 12 ans et la 2^{nde} par la MDA pour les enfants à partir de 12 ans</i> ○ Composition prévisionnelle : Commune, CMPP, PMI, EN (médecine scolaire, psycho scolaire, CIO et IEN), ASE, ARS, Association de familles, CAF, MDA. ○ Mise en réseau des acteurs intervenant sur le territoire (recensement des intervenants et communication ciblée) ○ Organisation de rencontres thématiques (2 fois par an) : échanges sur les projets menés sur le territoire, retours d'expérience et échanges de bonnes pratiques ○ Participation à la réalisation d'un diagnostic partagé des besoins sur le territoire ○ Participation à l'évaluation du projet ○ Réflexion autour du développement d'un programme de formations à destination des professionnels autour de la prise en charge des jeunes (adaptation des formations selon les besoins) 3. <i>Rendre visible et renforcer les actions de soutien à la parentalité, visant notamment à soutenir les parents dans l'éducation de leurs enfants, notamment les adolescents (maintien des liens et prévention des ruptures et des conflits)</i> ○ Proposer aux familles un accompagnement avec un travail axé sur la parentalité. Toute cette prise en charge pourrait s'organiser dès la prise de contact des familles, en parallèle de tout bilan pluridisciplinaire, et de tout projet de soin personnalisé : soutien à la parentalité qui va de l'éducation thérapeutique, au soutien psychologique des parents et de la fratrie, en passant par un accompagnement dans les démarches administratives, facilitation d'accès aux droits sociaux et aux aides financières.
-----------------------------------	--

Public cible	- Enfants : enfants ayant entre 3 ans et 12 ans, présentant une trajectoire développementale ou un comportement inhabituel qui alerte un professionnel, et qui ne relève pas d'une orientation en milieu spécialisé. (SESSAD, ITEP, IMP, etc...) - Adolescents - Parents - Professionnels intervenant auprès des jeunes
Territoire	Commune d'Altkirch
Porteur de l'action	- Commune - MDA - CMPP
Partenaires	- Agence Régionale de Santé de Grand Est - CIO - CMPP - Maison des adolescents - Education nationale - PMI - CAF
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS
Financement	Financement propre à chaque structure
Indicateurs de suivi	- Installation effective de l'antenne du CMPP sur le territoire - Mise en place effective de la commission santé autour de la jeunesse et l'adolescence - Nombre et nature des rencontres organisées dans le cadre de la commission - Réalisation de l'évaluation du projet - Nombre et nature des formations organisées - Nombre d'actions de soutien à la parentalité portées sur le territoire
Lien avec des démarches	- Conventions territoriales globales (collectivités/CAF)

Axe 2 : Prévention, promotion de la santé et environnement

Objectif 3 : Favoriser le déploiement d'actions de prévention adaptées aux besoins

Fiche-action n°7

Intitulé de l'action	<i>Poursuivre le déploiement d'actions de prévention à destination des enfants et des jeunes et favoriser leur implication dans la construction des actions de prévention</i>
Objectif	Développer les actions de prévention ciblées en faveur des jeunes, en assurant une cohérence des actions existantes et en identifiant les nouvelles actions à prévoir
Contexte	- Plusieurs acteurs intervenant sur la prévention en milieu scolaire, mais des besoins complémentaires identifiés (addictions, alimentation saine et équilibrée...) - Des difficultés identifiées sur le partenariat entre acteurs, notamment en milieu scolaire
Modalités d'actions	1. <i>Valoriser les interventions du CAP sur le territoire</i> ○ Dynamiser les liens de partenariat ○ Déployer le Programme TAPAJ ○ Renforcer et/ou développer les consultations jeunes consommateurs 1. <i>Encourager les programmes de prévention/éducation à la santé (tabac, sexualité, alimentation, harcèlement, addictions aux écrans)</i> ○ Développer des actions autour des compétences psychosociales et de l'accompagnement des jeunes en décrochage scolaire ○ S'inscrire et faire le lien avec les actions portées et les besoins remontés dans le cadre des Comités d'Education à la Santé et la Citoyenneté dans les collèges et lycée notamment, participer à la promotion de la santé 2. Envisager le déploiement d'actions de prévention s'inscrivant dans le cadre d'appels à projet nationaux ou locaux (ex. MILDECA, CAF68, CPAM) ○ Encourager la participation des jeunes et de leurs parents ○ Construire avec les jeunes les messages de prévention ○ Encourager la participation des collèges et lycées locaux à l'action « Journaliste d'un jour » ○ Mener des actions de sensibilisation à destination des parents, telles que les actions du réseau Ode à destination des familles en situation de précarité
Public cible	- Enfants/Adolescents - Parents - Professionnels intervenant auprès des jeunes
Territoire	Commune d'Altkirch
Porteur de l'action	- Le CAP - Commune d'Altkirch (coordonnateur CLS)

Partenaires	- Commune d'Altkirch - Conseil Régional de Grand Est - Collectivité Européenne d'Alsace - CAF - Etablissements scolaires de la commune - Réseau ODE - Mission Locale - CPAM - Maisons des Adolescents - Infirmières scolaires
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS
Financement	- ARS - Eventuellement financements complémentaires pour d'autres actions (ex : RLAM pour le réseau Ode) - Appel à projet CPAM financement dans le cadre de projet notamment sur la thématique « jeunes » - CAF
Indicateurs de suivi	- Nombre et nature des actions de promotion et de prévention de la santé réalisées - Nombre de jeunes concernés - Nombre de parents concernés - Nombre de professionnels concernés
Lien avec des démarches existantes	- Appels à projets nationaux (ex. sur les addictions MILDECA/préfecture) - Appels à projets CPAM

Intitulé de l'action	<i>Conseils & accompagnement pour agir en promotion de la santé en faveur des jeunes</i>
Objectif	Contribuer à la réduction du surpoids/obésité et des maladies associées chez les jeunes en Alsace, en développant en milieux scolaire, péri et extrascolaire une démarche de promotion de la santé visant la construction d'habitudes de vie favorables à la santé, notamment en matière d'alimentation, d'activité physique/sédentarité, de sommeil, d'usage des écrans, et plus globalement de rythme de vie.
Contexte	- Surmortalité altkirchoise liée au diabète (+31% par rapport à la moyenne alsacienne) - 22% de surcharge pondérale (surpoids/obésité) chez les élèves de 6^{ème} - Durée de sommeil insuffisante chez 34% des élèves de 6^{ème} - Usage excessif des écrans dans certaines familles - Déplacements actifs peu nombreux (14% VS 40% en région) et manque d'équipements sportifs et culturels exprimé par les jeunes - Plusieurs acteurs intervenant sur la prévention en milieu scolaire, mais des besoins complémentaires identifiés (addictions, alimentation saine et équilibrée...) - Ouverture récente d'une antenne de la Maison des Adolescents sur Altkirch

Modalités d'actions	Dans la perspective d'assurer un continuum éducatif (parcours éducatif de santé), l'intervention de l'équipe Caaps ciblera les écoles maternelles, élémentaire, le collège et le lycée d'Altkirch. La démarche mobilisera les acteurs volontaires dans ces établissements. En concertation avec l'Inspection de l'Education nationale de la circonscription d'Altkirch, les directions des écoles et établissements scolaires, le CESC du collège, et en coordination avec les personnels de santé scolaire œuvrant sur le secteur, l'équipe Caaps proposera les objectifs suivants selon les priorités locales identifiées. L'action sera menée en cohérence avec les recommandations actuelles (PNNS, PNA...). Elle s'articulera avec celle de l'équipe du réseau ODE. 1. Mener un diagnostic ○ Recueillir les demandes, besoins et ressources au sein de la communauté éducative ○ Elaborer des objectifs en phase avec la réalité locale 2. Renforcer l'offre en actions d'éducation et de promotion de la santé visant les habitudes de vie : ○ Former les enseignants et les personnels de santé scolaire du 1^{er} degré ○ Accompagner la communauté éducative (enseignants, conseillers principaux d'éducation, personnels de restauration et de gestion, parents, élèves...) dans la construction d'un projet commun ○ Encourager l'inscription du projet dans les projets d'établissement et le CESC 3. Partager avec le milieu familial les recommandations transmises en milieu scolaire : ○ Animer des temps d'échanges avec les familles ○ Mettre à disposition une lettre d'informations destinée aux familles, voire outre (diffusion via la mairie auprès des habitants) ○ Co-organiser un événement annuel destiné à la famille avec la Ville d'Altkirch, le Réseau Ode et l'Usep 68 4. Renforcer un environnement physique favorable à la santé : ○ Selon les besoins, apporter un soutien technique aux équipes de restauration et de gestion des collèges et lycées dans la conception des menus ○ Mener une réflexion autour de l'offre en activité physique/détente sur le temps libre au sein des établissements scolaires (récréations, permanences...) 5. Mener un bilan annuel avec les parties prenantes sur la durée du projet
---------------------	---

Public cible	- Professionnels de la communauté éducative scolaire : enseignants, CPE, santé scolaire, équipe de restauration et de gestion ... - Elèves - Parents
Territoire	Commune d'Altkirch
Porteur de l'action	CAAPS
Partenaires	- Etablissements scolaires de la commune - Commune d'Altkirch - Collectivité Européenne d'Alsace - Conseil Régional de Grand Est - Réseau ODE - Usep 68 - PETR dans le cadre du PAT - Infirmières scolaires - Réseau Parents 68
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS
Financement	- ARS/RLAM/DRAAF - Réseau Parents 68
Indicateurs de suivi	- Nombre et nature des actions de promotion et de prévention de la santé réalisées en milieu scolaire - Nombre de jeunes concernés - Nombre de parents concernés - Nombre de professionnels en milieu scolaire concernés
Lien avec des démarches existantes	- Appel à projets nationaux - Appel à projets CPAM

Fiche-action n°9

Intitulé de l'action	<i>Promouvoir l'activité physique et sportive auprès des enfants et des adolescents présentant des facteurs risque de sédentarité</i>
Objectif	Encourager les comportements favorables à la santé et à une bonne hygiène de vie à travers la pratique d'une activité sportive à distance
Contexte	- Une prévalence des maladies chroniques (diabète, maladie cardio-vasculaires...) observée par les professionnels et les habitants - Une offre riche d'activités sportives qu'il convient de valoriser - Des habitants soucieux des questions environnementales (volonté de manger local, alimentation issue de l'agriculture biologique)
Modalités d'actions	Développer une offre d'activité sportive à distance via une plateforme de diffusion en ligne Sur une période concernée un professeur en activité physique adaptée proposera : 38 séances d'activité physique adaptée de 1H en direct, puis en rediffusion. 10 séances collectives en présentiel afin de maintenir le lien et la motivation des enfants et adolescents Ces ateliers pourront participer à la levée de certains freins psychologiques rencontrée par les enfants en surpoids ou atteints d'obésité : peur de montrer son corps, mauvaise estime de soi... Ces activités
Public cible	Enfants sédentaires et/ou atteints de maladies chroniques
Territoire	Commune d'Altkirch
Porteur de l'action	Réseau ODE
Partenaires	- Agence Régionale de Santé de Grand Est - Commune d'Altkirch - Conseil Régional de Grand Est, Collectivité Européenne d'Alsace - RLAM
Calendrier prévisionnel	2023-2025
Financement	Financement RLAM
Indicateurs de suivi	- Nombre de séances à distance et en présentiel - Nombre d'enfants inscrits, - Témoignages des modifications des comportements en santé - Evolution du rapport à l'activité physique des enfants et des adolescents
Lien avec des démarches existantes	- « Retrouve ton CAP » dispositif pour les 3/12 ans mis en place par le biais des MSP/médecins généralistes/ou centre de santé avec une prise en charge complète par la CPAM opérationnel en octobre

Fiche-action n°10

Intitulé de l'action	<i>Développer des actions de prévention autour des violences faites aux femmes</i>
Objectif	Assurer un meilleur accompagnement pour les femmes victimes de violence et sensibiliser les acteurs du territoire à la question
Contexte	- Une persistance des problématiques de violence conjugale et de violences faites aux femmes - La nécessité de mieux prévenir et accompagner les victimes
Modalités d'actions	1. <i>Réaliser un état des lieux des actions de lutte contre les violences faites aux femmes</i> ○ Recensement des actions existantes et pouvant être déployées sur le territoire, et des acteurs intervenant sur le sujet ○ S'appuyer sur le travail de recensement réalisé par la DDETSPP (plaquette ressources et contacts utiles « Violences faites aux femmes Haut-Rhin ») et favoriser le relais d'informations auprès de la population 2. <i>Mettre en réseau les acteurs existants et communiquer sur l'offre qu'ils proposent</i> ○ Soutenir la mise en place d'un accompagnement par les travailleurs sociaux de la CAF ○ S'appuyer sur le réseau partenarial existant et l'annuaire en place ○ Communication autour des réunions organisées pour favoriser la participation des acteurs du territoire 3. <i>Promouvoir les actions permettant de lutter contre les violences intra-familiales et de promouvoir l'égalité hommes-femmes</i> ○ Forums thématiques, « ciné-débats »
Public cible	- Population altkirchoise - Professionnels du champ sanitaire, social et médico-social
Territoire	Commune d'Altkirch
Porteur de l'action	Commune d'Altkirch

Partenaires	- Association SOS Femmes en détresse - Agence Régionale de Santé Grand Est - Association ALSA - Collectivité Européenne d'Alsace - DDETSPP – Mme MAUCHAMP déléguée aux droits des femmes - Cidff du Haut-Rhin - BPGI - CAF
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS
Budget / Sources de financement potentielles	- Aides financières individuelles mobilisables par la CAF - Selon les projets : subventionnement de projets innovants par la DDETSPP - MSA - ARS via appel à projets - CEA
Indicateurs de suivi	- Réalisation de l'état des lieux des actions de lutte contre les violences faites aux femmes - Diffusion de la plaquette d'information de la DDETSPP - Nombre et nature des réunions partenariales organisées - Nombre d'actions de lutte contre les violences faites aux femmes réalisées sur le territoire
Lien avec des démarches existantes	- Expérimentation nationale de déploiement du dispositif Mesures d'Accompagnement Protégé dans le cadre d'ordonnance de protection (participation de la Caf 68)

Fiche-action n°11

Intitulé de l'action	<i>Prévenir les cancers et accompagner les personnes malades ainsi que leurs proches</i>
Objectif	Mettre en place des actions de prévention et des espaces publics permettant de sensibiliser la population aux comportements favorables à la santé Accompagner les personnes malades et leurs proches confrontées à la maladie
Contexte	- Le tabagisme est le premier facteur de risque évitable de cancer - Une personne sur 2 est aujourd'hui concernée par la maladie cancéreuse - 40 des cancers sont évitables
Modalités d'actions	1. <i>Prévention : Développer les actions de prévention en matière de dépistage des cancers, de lutte contre le tabagisme, de prévention solaire, de sport santé, de vaccination HPV...</i> ○ <i>Mettre en place des lieux labellisés « espace sans tabac » à l'échelle de la commune. Identifier les espaces à labelliser, notamment aux abords des écoles, dans les espaces de jeux pour enfants et au niveau des espaces sportifs.</i> • Mener à bien la procédure pour obtenir le label. • Envisager de mettre en place le label « ville sans tabac » : ○ <i>Créer un parcours santé sur la ville d'Altkirch, de manière à promouvoir l'activité physique, sensibiliser à l'environnement et encourager les liens sociaux</i> ○ <i>Formation des partenaires sur les messages clé de la prévention afin que ces derniers soient connus et largement diffusés</i> ○ <i>Mise en place d'action de prévention dans le cadre des journées nationales organisée sur le territoire, participation à événements culturels, sportifs...</i> 2. <i>Accompagnements des malades et de leurs proches : développer une offre de soins supports à destination des patients atteints de cancer et ainsi améliorer le maillage territorial en étant au plus proche des patients</i> ○ <i>Envisager l'implantation d'un espace dédié à différentes activités proposées par la ligue</i> • <i>Soutien psychologique</i> • <i>Activité physique adaptée</i> • <i>Sophrologie</i>
Public cible	- Prévention : Tout public - Accompagnement : patients atteints de cancer et leurs proches
Territoire	Commune d'Altkirch
Porteur de l'action	- Commune d'Altkirch - Ligue contre le cancer

Partenaires	- Agence Régionale de Santé de Grand Est - CPAM - RLAM - Collectivité Européenne d'Alsace - CRCDC - Etablissements scolaires - Entreprises locales - CAF - DRAC
Calendrier prévisionnel	2023-2025
Financement	- Financement par la Ligue Contre le Cancer des panneaux « Espaces sans Tabac » à hauteur de 50% - CEA : financement à hauteur de 60% des parcours santé - RLAM : Eventuellement sur les parcours santé, à valider avec la commission - Agence Régionale de la Santé - Réponses aux possibles Appel d'offres et/ou appel à projet - Subventions
Indicateurs de suivi	- Nombre d'espaces sans tabac créés ou en cours de création sur le territoire - Typologie des espaces de santé créés (abords d'écoles, espaces de jeux ou autres) - Mise en place du parcours de santé - Nombre de partenaires formés aux sujets de prévention contre le cancer - Nombre d'actions de prévention/sensibilisation mises en œuvre - Existence et développement de soins de supports
Lien avec des démarches existantes	- Mise en place de parcours de santé sur d'autres communes du Haut-Rhin (ex. Mulhouse) - Informations relatives au déploiement des espaces sans tabac (au national et au niveau du département – site internet de la ligue contre le cancer). - Lien avec le point ligue de Folschbourg et les propositions existantes.

Fiche-action n°12

Intitulé de l'action	<i>Favoriser le déploiement du sport-santé sur le territoire</i>
Objectif	Encourager les comportements favorables à la santé et à une bonne hygiène de vie, de manière à prévenir les maladies chroniques
Contexte	- Une prévalence des maladies chroniques (diabète, maladie cardio-vasculaires...) observée par les professionnels et les habitants - Une offre riche d'activités sportives qu'il convient de valoriser - Des habitants soucieux des questions environnementales (volonté de manger local, alimentation issue de l'agriculture biologique)
Modalités d'actions	1. <i>Développer le sport sur prescription médicale et l'activité physique adaptée, notamment par le développement de la Maison Sport Santé de Sud Alsace, portée par le RSSA, également opérateur du dispositif prescri'mouv:</i> ○ Actualiser l'état des lieux de l'existant (offre en activité physique adaptée, associations, etc.) ○ Renforcer la communication auprès du grand public et des professionnels de santé (information par courrier, newsletters, réunions d'informations) ○ Poursuite de la dynamique de mise en place de Prescri'mouv sur le territoire : recherche de salles et lieux disponibles pour la mise en place des activités, mise en œuvre des parcours (réalisations des bilans en activité physique, réalisation des séances d'activité physique adaptée et suivi du patient) ○ Favoriser la mise en place d'une stratégie territoriale du sport-santé : rencontres des partenaires investis dans le champ du sport santé, lien avec les « Maisons Sport-Santé » en lien notamment avec la réponse à l'appel à projets par le RSSA ○ Etudier la faisabilité et envisager la mise en place d'actions complémentaires à Prescri'mouv, notamment à destination des personnes adultes et en lien avec l'élargissement prévu des critères d'inclusion aux patient atteints d'une ALD30 (cf liste CPAM décret N°2011-726 du 24 juin 2011), d'un trouble musculo-squelettique – d'un covid long - et/ou souffrant d'obésité, avec possibilités d'orientations par d'autres acteurs que les médecins
Public cible	Population altkirchoise
Territoire	Commune d'Altkirch
Porteur de l'action	Réseau de Santé Sud Alsace
Partenaires	- Agence Régionale de Santé de Grand Est - Commune d'Altkirch - Conseil Régional de Grand Est, Collectivité Européenne d'Alsace - RLAM - DRAJES - Associations Sportives présentes sur le territoire
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS

Financement	- Financement RLAM pour les réseaux de santé - Actions complémentaires à Prescri'mouv sur le Sport Santé : financements complémentaires possibles du RLAM, ARS
Indicateurs de suivi	- Nombre de partenaires contactés/rencontrés - Nombre de créneaux sport santé identifiés - Nombre de nouveaux créneaux sport santé ouverts - Nombre d'adressage de patients vers les créneaux sport santé - Satisfaction des usagers
Lien avec des démarches	- Cahier de charges national relatif au déploiement des Maisons Sport-Santé - Documentation en lien avec Prescri'mouv dont site internet et numéro unique

Intitulé de l'action	<i>Mener une stratégie sur la promotion du bien vivre et bien manger</i>
Objectif	Encourager les comportements favorables à la santé et à une bonne hygiène de vie, de manière à prévenir les maladies chroniques
Contexte	- Une prévalence des maladies chroniques (diabète, maladie cardio-vasculaires...) observée par les professionnels et les habitants - Une offre riche d'activités sportives qu'il convient de valoriser - Des habitants soucieux des questions environnementales (volonté de manger local, alimentation issue de l'agriculture biologique)
Modalités d'actions	1. <i>Mettre en œuvre une stratégie communale) en faveur du dépistage (diabète, obésité, maladies cardio-vasculaires)</i> ○ Réunion de travail en lien avec la commune, le RSSA et le réseau ODE ○ Définition d'une feuille de route précisant les actions à mener. Exemples d'actions de sensibilisation pouvant être mises en œuvre : conférences (grand public ou professionnels de santé), ateliers, dépistages, mise en place de stands de promotion (ex : journée de prévention, trail urbain, organisation d'un dépistage de la rétinopathie avec Retinoest...) 2. <i>Développer une stratégie territoriale sur le « bien manger »</i> ○ Faire en sorte que le PAT soit un véritable support pour appuyer le développement d'actions en faveur d'une alimentation saine, locale et de qualité ○ Promouvoir une culture de nutrition saine en lien avec les programmes nationaux que sont le PNNS et le PNA ○ Envisager la mise en place d'une épicerie sociale ○ Favoriser les circuits-courts, par le soutien au développement de « kiosques » 24/24 pour accéder aux produits alimentaires locaux ○ Mise en place d'ateliers pédagogiques dans les cantines scolaires et d'actions de sensibilisation sur l'alimentation (ex. interventions du réseau ODE auprès des jeunes, petits déjeuners par les réseaux auprès des enfants et de leurs parents) ○ Développer des actions grand public sur le bien manger et bien bouger.
Public cible	Population altkirchoise
Territoire	Commune d'Altkirch
Porteur de l'action	- CCAS d'Altkirch - Réseau de Santé Sud Alsace

Partenaires	- Agence Régionale de Santé de Grand Est - Commune d'Altkirch - Associations caritatives : restos du cœur, secours catholique, Croix-Rouge, ... - RLAM - Chambre d'Agriculture et des producteurs - DRAAF - PETR dans le cadre du PAT - Réseau ODE
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS
Financement	- Financement RLAM pour les réseaux de santé - PAT : soutenus par la DRAAF
Indicateurs de suivi	- Nombre et nature des actions de dépistages réalisées - Nombre de partenaires contactés/rencontrés - Nombre et nature des actions autour du bien manger mises en œuvre - Satisfaction des usagers - Mise en place d'une épicerie sociale
Lien avec des démarches	- Lien avec le Projet Alimentaire Territorial

Fiche-action n°14

Intitulé de l'action	Séance de sport dans le cadre du projet innovant proposé pour les Séniors demandeurs d'emploi de plus de 50 ans
Objectif	Permettre aux pratiquants d'avoir une meilleure estime de soi, une meilleure confiance en soi tout en agissant au mieux pour faire évoluer leurs conditions physique et psychologique
Contexte	- 1/3 des demandeurs d'emplois dans le Sundgau à entre 55 et 60 ans. Il faut donc s'occuper des demandeurs d'emploi de longue durée (problème sociétal) - Démarche de pré-retraite ou encore deuil du dernier poste - Mise en place de bons réflexes comme la pratique physique et sportive - Public sédentaire en perte de repère et d'ambition de vie
Modalités d'actions	Cycle de 8 semaines dont 6 semaines de pratique avec 2 séances de 1 heure de sport par semaine 6 semaines intensives puis 2 semaines en projection avant un événement en présence des acteurs locaux du monde du travail et des acteurs institutionnels Séances 1 et séance 12 : tests physiques et questionnaire motivationnel Séances 2 à 11 : séance de pratique
Public cible	Demandeurs d'emploi de plus de 50 ans
Territoire	Commune d'Altkirch
Porteur de l'action	Maison Sport Santé : Tous au Sport
Partenaires	Agence Pôle Emploi d'Altkirch
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS
Financement	650€ / prise en charge par l'Agence Pôle Emploi d'Altkirch dans le cadre du projet innovant séniors
Indicateurs de suivi	Tests physiques et questionnaire sur l'aspect motivationnel séances 1 et 12 du cycle
Lien avec des démarches	Lié à la démarche innovante globale proposée par l'agence Pôle Emploi d'Altkirch pour le public sénior (55 à 60 ans)

Objectif 4 : Améliorer l'environnement et le cadre de vie

Fiche-action n°15

Intitulé de l'action	<i>Mettre en place et communiquer sur les actions pour améliorer la qualité de l'air</i>
Objectif	Informar la population sur les actions menées pour lutter contre la pollution et sur les mesures pour améliorer l'air intérieur, et promouvoir les actions existantes
Contexte	- Une pollution de l'air marquée à l'échelle de la commune (teneur en dioxyde d'azote, particules fines et ozone) - La commune présente des concentrations faibles de radon (gaz cancérigène) dans la grande majorité des bâtiments présents mais des actions de sensibilisation sont à envisager. - Des habitants et professionnels du territoire soucieux des questions environnementales et des impacts de certains facteurs de pollution sur la santé

Modalités d'actions	1. <i>Assurer une surveillance régulière de la qualité de l'air sur le territoire</i> ○ Soutenir le développement de l'action Pollinair permettant le recensement des allergies aux pollens de la population et alerter en temps réel lorsqu'une plante pollinise sur le territoire. ▪ Sensibilisation de la population à l'utilisation du site et outils dédiés (dont application de recensement) ▪ Transmission des guides pratiques d'utilisation ○ Promouvoir les interventions permettant des mesures de radon et autres polluants, ainsi que l'intervention de conseillers médicaux en environnement (notamment dans le cadre de l'action Intair'Agir) ▪ Sensibilisation de la population volontaire à l'utilisation d'appareil de mesure ▪ Déploiement de la campagne de mesures : assurer une surveillance en réalisant des contrôle sur la qualité de l'aire des établissement relevant du public ▪ Restitution publique des résultats et identifications d'actions complémentaires à mettre en œuvre ▪ Assurer une révision des VMC des établissements publics (même principe qu'un ramoneur) 2. <i>Sensibiliser la population sur les actions conduites en faveur de la qualité de l'air</i> ○ Informer de l'existence d'un Plan Régional Santé Environnement et promouvoir les actions portées sur le territoire ○ Communiquer autour des projets de rénovation thermique des logements (lien avec la qualité de l'air intérieur) ○ Assurer la diffusion d'informations auprès de la population, recueillies auprès de spécialistes concernant les risques écologiques du territoire en lien avec la pollution de l'air ○ Favoriser la clarté et la lisibilité des informations transmises en matière de qualité de l'air : animation de temps de sensibilisation grand public (population et professionnels du territoire) 3. <i>Assurer une coordination entre le CLS et les projets portés par les communautés de communes et le PETR</i> ○ Lien avec les PCAET des deux communautés de communes (notamment en valorisant les actions menées) ○ Lien avec le Plan climat du PETR du Sundgau
Public cible	Population altkirchoise
Territoire	Commune d'Altkirch
Porteur de l'action	- Commune d'Altkirch - Atmo Grand Est
Partenaires	- Préfecture du Haut-Rhin - Conseil Régional de Grand Est - DREAL - PETR
Calendrier prévisionnel	2023-2025

Financement	- Financement des actions des certaines actions d'Atmo GE prévues dans le cadre du PRSE4 - Autofinancement éventuel AtmoGE à hauteur de 10 à 20% - Financement complémentaire commune/communautés de communes/PETR
Indicateurs de suivi	- Nombre de bénéficiaires des campagnes de mesures du radon et autres polluants - Réalisation et résultats de l'état des lieux - Réalisation et résultats de l'étude de faisabilité de l'évaluation d'impact sur le territoire - Nombre et nature des actions de sensibilisation réalisés auprès de la population au sujet de la qualité de l'air
Lien avec des démarches existantes	- Actions portées dans le cadre du PRSE 4 - Plan Climat Air Energie Territorial de la CC du Sundgau - Plan Climat Air Energie Territorial de la CC Sud Alsace Largue - Plan Climat du Sundgau

Fiche-action n°16

Intitulé de l'action	<i>Construire une stratégie territoriale visant à renforcer l'utilisation des mobilités douces (vélo, marche, à pied etc.)</i>
Objectif	Encourager l'utilisation des moyens de transports alternatifs à la voiture
Contexte	- Des données relatives à la qualité de l'air faisant état d'une pollution environnante soutenant la nécessité de réfléchir à l'utilisation d'alternatives moins polluantes
Modalités d'actions	1. <i>Favoriser la mise en place d'actions pertinentes visant à développer les mobilités douces</i> ○ Réaliser un état des lieux et identifier les actions prioritaires et réalisables pour le territoire (ex. mise en place de pédibus, apprentissage du vélo, ...) ○ Planifier les modalités de déploiement ○ Mobiliser les acteurs concernés, organiser la logistique et évaluer les actions menées 2. <i>Etablir une communication pour promouvoir la marche et le vélo</i> ○ Définir un plan de communication et identifier les relais de communication avec les partenaires ○ Assurer le relais d'informations en lien avec la politique menée par le PETR
Public cible	Population Altkirchoise
Territoire	Commune d'Altkirch
Porteur de l'action	Commune d'Altkirch
Partenaires	- Agence Régionale de Santé de Grand Est - Commune d'Altkirch - RLAM - DRAJES - CEA - PETR, mission mobilité
Calendrier prévisionnel	2023
Financement	- RLAM : financement envisageable sur l'aide logistique à la mise en place du pédibus (logiciel – cf. Thionville) - Moyens humains
Indicateurs de suivi	- Nombre et nature des actions menées sur le territoire en faveur du développement des mobilités douces - Mise en œuvre du plan de communication de promotion de la marche et du vélo
Lien avec des démarches existantes	- Plan de Déplacements de Zone - Schéma Départemental des pistes cyclables - SCOT du Pays du Sundgau - Programme MOBY - Schéma directeur cyclable du sundgau - Plan de déplacement établissement scolaire PDES - Action de communications : semaine de la mobilité, défi j'y vais

Axe 3 : Visibilité et accessibilité de l'offre

Objectif 5 : Communiquer sur l'offre de soins et de prévention du territoire

Fiche-action n°17

Intitulé de l'action	<i>Améliorer la visibilité autour de l'offre de soins et de prévention présente sur le territoire</i>
Objectif	Recenser et communiquer sur l'offre du territoire, de manière à encourager sa sollicitation par les Altkirchois
Contexte	- Une offre riche et diversifiée en matière d'offre de soins libéraux sur la commune - La mise en place de consultations avancées par le GHRMSA pour enrichir l'offre en matière de spécialité sur le territoire - Un enjeu de mobilité de la population et notamment des personnes âgées en perte d'autonomie pour accéder aux soins
Modalités d'actions	1. <i>Recenser l'offre de soins et les actions de prévention sur le territoire et communiquer sur ce recensement :</i> ○ Elaborer un annuaire communal : ■ Veiller à intégrer les travaux existants sur le territoire en matière de recensement de l'offre) ■ Définir une fréquence d'actualisation de l'annuaire (exemple : deux fois par an) ■ Communiquer autour de l'annuaire communal auprès des professionnels du territoire mais également auprès de la population, plusieurs fois par an ○ Communiquer autour de l'annuaire numérique de l'Assurance Maladie 2. <i>Organiser des temps d'informations à l'attention de la population :</i> ○ Dans le cadre d'événements organisés, soirées portes ouvertes, etc.), et encourager les initiatives d'information à la santé (ateliers de santé de l'APEI Sud Alsace...) ○ À l'occasion de manifestations sur la commune (sensibilisation dans les marchés, bulletins communaux...) 3. <i>Favoriser le relais de campagnes nationales de promotion et de prévention de la santé</i> 4. <i>Organiser des actions permettant de sensibiliser les médecins à l'orientation de leurs patients vers l'offre de prévention</i> ○ Organisation de réunions thématiques auprès des professionnels de santé du territoire (addictions, VAS, nutrition, sport-santé, etc...) ○ S'assurer de leur connaissance des actions de prévention : transmission d'information via les conseils, newsletter dématérialisée...

Public cible	Population altkirchoise
Territoire	Commune d'Altkirch
Porteur de l'action	- Commune d'Altkirch - IREPS - ORS Grand Est
Partenaires	- ARS - CPAM - RLAM (aide au recensement, relai de l'information) - GHRMSA - RSSA - APEI Sud Alsace - CEA - URPS - PRAG - CAP - Ligue contre le Cancer
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS
Financement	- RLAM : éventuellement si actions de prévention portées par la commune (conférences), ou via les réseaux. - Moyens humains
Indicateurs de suivi	- Disponibilité de l'annuaire communal sur l'offre de soins et de prévention du territoire - Nombre et nature de rencontres organisées à l'attention de la population - Nombre et nature de rencontres organisées à l'attention des professionnels (notamment médecins du territoire)
Lien avec des démarches existantes	- Ateliers de santé de l'APEI Sud Alsace - Annuaire Ameli de la CPAM - Annuaire formalisé par la MAIA au niveau du Haut-Rhin

Objectif 6 : Assurer un maillage de l'offre sur l'ensemble du territoire

Fiche-action n°18

Intitulé de l'action	Elargissement du périmètre d'action et de la gouvernance du Contrat Local de Santé
Objectif	- Elargir l'action du Contrat de Santé au plus grand nombre de personnes sur le territoire du Sundgau - Mise en place d'une méthodologie de collaboration entre les différentes institutions qui se porteront partie prenante du projet
Contexte	Suite à l'élaboration d'un DLS en 2019, un besoin d'anticiper les potentiels départs à la retraite de nombreux spécialistes et/ou médecins généralistes ainsi que les possibles fermetures des services des urgences et de maternité du GHRMSA (site d'Altkirch) il est apparu nécessaire de promouvoir la mise en place d'un Contrat Local de Santé sous l'impulsion et la demande de l'ARS Grand Est
Modalités d'actions	Charge à la Commune d'Altkirch et au PETR de définir dans les 6 mois suivants la signature du CLS, le mode de gouvernance pour le pilotage du nouveau CLS tout en prenant en compte les spécificités de chaque territoire engagé.
Public cible	Habitants des communautés de communes Sud Lague Alsace et Sundgau
Territoire	PETR
Porteur de l'action	- Ville d'Altkirch - PETR
Partenaires	- Communauté de communes Sud Lague Alsace - Communauté de communes Sundgau
Calendrier prévisionnel	2023
Budget / Sources de financement potentielles	Moyens humains
Indicateurs de suivi	
Lien avec des démarches	

Fiche-action n°19

Intitulé de l'action	<i>Favoriser l'accès géographique à l'offre de soins et de prévention</i>
Objectif	Développer l'aller-vers pour limiter les situations de non-recours aux soins
Contexte	- Des difficultés de mobilité pour l'accès aux soins de certaines personnes notamment les personnes âgées en situation de perte d'autonomie - Des indicateurs socioéconomiques défavorables (part élevée de familles monoparentales, revenu médian inférieur au département, taux de chômage élevé) pouvant entraîner des situations de non-recours aux soins.
Modalités d'actions	1. <i>Accompagner la mise en place de projets de télémédecine sur le territoire</i> ○ Réalisation d'un état des lieux initial du niveau d'utilisation de la télémédecine à l'échelle du territoire ○ Communiquer sur les dispositifs de soutien de l'ARS et du Conseil régional en matière de télémédecine ○ Promouvoir les techniques en télémédecine et accompagner la réflexion et la mise en place de projets au sein des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux (organisation de temps d'information et retours d'expérience notamment) 2. <i>Développer des solutions de mobilité pour faciliter l'accès aux soins et l'aller-vers les personnes éloignées des structures « traditionnelles »</i> ○ Recensement des solutions mises en place sur le territoire et élaboration d'une cartographie de l'offre ○ Etablissement d'un plan de communication pour faire connaître à la population les solutions de transports existantes (solutions à l'échelle du PETR, nouveau projet du CCAS d'Altkirch la Alt' mobile ○ Identification sur la base de retours d'expérience, d'initiative à renforcer et/ou à développer sur le territoire ○ Envisager la mise en place d'un bus itinérant animant des actions de prévention : ■ Activité physique adapté : réalisation de bilans ; ■ Organisation de dépistages ; ■ Ateliers diététiques
Public cible	- Population altkirchoise - Professionnels du territoire (sanitaire, social et médico-social)
Territoire	Commune d'Altkirch
Porteur de l'action	Commune d'Altkirch
Partenaires	- Agence Régionale de Santé de Grand Est - APEI Sud Alsace - GHRMSA - CPAM - Conseil régional Grand Est - CEA - PULSY

Calendrier prévisionnel	Durée du CLS
Financement	- RLAM : éventuellement appui à la location d'un bus - ARS - Conseil régional de Grand Est
Indicateurs de suivi	- Nombre de projets de télémédecine en cours et réalisés sur le territoire - Réalisation d'actions de promotion de la télémédecine par le coordonnateur auprès d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux du territoire - Recensement des solutions de mobilité et d'aller-vers sur le territoire (dont réalisation de la cartographie) - Mise en place du bus itinérant
Lien avec des démarches existantes	- Démarches des CPTS en matière de télémédecine - Lien avec le PTSM : action de développement de téléconsultations en psychiatrie - Exemples d'expériences de bus itinérant : « Vacci'bus » déployé sur le Grand Reims dans le cadre de la campagne de vaccination contre le COVID-19 - Guide de la mobilité